

TOUS A WAGRAM - SAMEDI 21 FÉVRIER

Voici l'appel lancé par l'U.F.A.C. à l'occasion du meeting qu'elle organise, samedi prochain 21 février, à 15 heures, Salle Wagram, et auquel notre Union convie ses adhérents à assister en grand nombre :

*Anciens Combattants,
Victimes de Guerre,*

En 1930, la France prenait l'engagement sacré de servir aux Anciens Combattants une retraite en témoignage tangible de Reconnaissance Nationale.

En 1959, 29 ans plus tard, le Gouvernement de la République renie cette dette pour le plus grand nombre de ses créanciers Anciens Combattants.

D'autres mesures spoliatrices ont déjà été adoptées contre les Grands Invalides, et le Statut de l'Office National et des Offices Départementaux est si gravement atteint que leur gestion paraît ne plus dépendre que des décisions du Pouvoir.

PRENEZ GARDE! Demain, les droits acquis de toutes les catégories de ressortissants du Ministère des Anciens Combattants seront mis en cause.

DEMAIN, le droit à réparation sera remplacé par la notion d'assistance pour les plus misérables d'entre nous.

Vous devez tous réagir
en participant à la

Journée Nationale de protestation

qui se déroulera dans la France entière
les 21 et 22 février 1959

A PARIS

GRAND MEETING

le Samedi 21 Février, à 15 h.

SALLE WAGRAM

organisé par

l'Union Française des Associations de Combattants
et de Victimes de Guerre (U.F.A.C.)

avec le concours du Comité d'Entente des Grands Invalides, de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre, de la Fédération des Amicales Régimentaires et d'Anciens Combattants et de l'U.F.A.C. de la Seine

N° 73 — JANVIER-FÉVRIER 1959

BIMESTRIEL

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X° - Tél. : PRO. 44-69

Un attentat contre un droit sacré

par **Jean VOLVEY**
Président de l'U.D.
de l'U.F.A.C.
de la Seine



Le monde anciens combattants est soulevé par un vaste mouvement d'indignation. De quoi s'agit-il, comme aurait dit le maréchal Lyautey?

Il s'agit d'un article 21 de la loi de finances promulguée par voie d'ordonnance et tendant à la suppression du bénéfice de la retraite du combattant pour les quatre cinquièmes des intéressés, la transformant, pour les rares bénéficiaires restant, en une sorte de loi d'assistance en contradiction formelle avec la volonté du législateur qui affirma, par la création de la retraite du combattant, d'une part un sentiment de reconnaissance nationale et d'autre part voulut réparer, autant que faire se pouvait, les fatigues exceptionnelles du temps de guerre.

Les anciens combattants ne sollicitent aucune faveur spéciale, particulière : ils entendent que soient respectés les droits sacrés qu'ils détiennent de l'immensité des sacrifices qu'ils ont consentis au cours de l'une et de l'au-

tre guerre pour assurer la survie de la patrie.

Ce que n'avaient fait ni la troisième république ni l'occupation ni la quatrième république vient d'être accompli, contre toute attente, par la cinquième!

Désormais, pour recevoir cette modeste retraite — ô combien! — l'ancien de Verdun, de l'Yser, de l'Artois, de l'Orient, de la Marne, de l'Harmanwillerskoff — ce « vieil Armand », pour reprendre le nom que nous lui donnions jadis — devra prouver qu'il est dans la plus extrême misère.

Nous n'avons pas mérité cette humiliation!

Certes, la retraite reste acquise aux pensionnés à au moins 50 %. Mais, alors, les milliers de pensionnés de 10 à 45 % compris n'ont plus droit à la retraite! Nous trouvons dans cette discrimination la preuve de la volonté tenace de l'administration de préparer la suppression de ce qu'elle appelle les petites pensions. Deuxième attentat en préparation.

Dans le même temps, le même article maintient le droit à la retraite du combattant aux ressortissants de l'Afrique! L'aspect politique de l'opération est flagrant. Certes, nous sommes heureux que nos camarades de combat africains gardent ce droit à la retraite. Nous constatons une différence de traitement, et nous trouvons dans cette discrimination la preuve de la mauvaise conscience des auteurs — j'allais écrire des « fauteurs » — de l'article 21.

Dans toute la France, les protestations fusent. Les lettres indignées arrivent par sacs postaux dans les ministères, à la présidence du Conseil. Mieux, des gens que la mesure ne touche nullement joignent leurs protestations aux nôtres. Ils s'étonnent et s'indignent que les artisans d'une victoire sans précédent dans les annales de notre pays soient les victimes d'un tel abus de pouvoir. Eh quoi! disent-ils, les anciens combattants, tout comme nous, ne prennent-ils pas leur part des sacrifices demandés à l'ensemble du pays? Ne subissent-ils pas les effets de l'augmentation constante du coût de la vie? Pourquoi faut-il qu'ils soient frappés deux fois?

Ce sursaut de l'opinion publique est bien reconfortant.

(Suite en page 2.)

Notre action

Dès que les mesures atteignant les droits des anciens combattants furent rendues publiques, notre Comité Directeur a examiné ce problème, comme l'ont fait d'ailleurs toutes les organisations du pays, et pris la décision d'appuyer de toutes ses forces la campagne et l'action déclenchées par le mouvement combattant tout entier pour la sauvegarde des droits des combattants et victimes de guerre.

Nous publions ici la motion qui a été adoptée à ce sujet et adressée à l'U.F.A.C. ainsi qu'aux présidents de tous les groupes parlementaires.

Nous sommes convaincus que l'attitude de notre Union traduit le sentiment, non seulement de

ses adhérents, mais de tous les engagés volontaires et anciens combattants juifs.

La Motion

Le Comité Directeur de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, réuni le 12 janvier 1959, se félicite d'avoir participé à l'action de tous les groupements importants d'anciens combattants du pays en faveur du maintien du Ministère des Anciens Combattants et exprime sa satisfaction de voir cette action couronnée de succès.

Le Comité Directeur, certain de traduire les sentiments de tous les anciens combattants juifs, exprime cependant sa profonde inquiétude devant les récentes mesures gouvernementales visant directement les droits si chèrement acquis par ceux qui ont lutté et souffert pour la France.

Les anciens combattants juifs demandent, avec tous les anciens combattants du pays, que la retraite soit rétablie pour tous les ayants droit, que soient maintenus les Offices Départementaux et que soit rétablie la Commission des Pensions dans les assemblées parlementaires.

Les anciens combattants engagés volontaires juifs se trouveront aux côtés de leurs frères d'armes dans la lutte pour la sauvegarde de leurs droits, comme ils se sont trouvés ensemble dans les combats contre l'ennemi, pour la France.

Pour l'application des décisions de notre Assemblée générale

par le Docteur DANOWSKI

« Ce n'est pas assez que d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. »

DESCARTES.

Nos camarades qui ont voté la résolution à l'Assemblée générale du 3 décembre dernier apprendront avec satisfaction que notre Comité Directeur se penche attentivement sur chaque problème que cette résolution comporte.

A propos de la défense des droits, problème le plus brûlant pour nous comme pour tous les anciens combattants du pays, il s'agit d'organiser la riposte aux mesures atteignant les droits sacrés des anciens combattants et des victimes de guerre et en particulier à la suppression de la Retraite du Combattant pour 80 % des intéressés. C'est pourquoi notre Comité a appelé nos adhérents à participer nombreux aux journées revendicatives organisées par l'U.F.A.C. pour la défense de nos droits.

Le travail social de l'organisation est un problème qui nous préoccupe tout particulièrement en ce moment, vu l'aggravation de la situation économique qui se répercute dans de nombreux foyers; l'Assemblée générale avait exprimé le dé-

sir de faire adhérer l'organisation à la Caisse Autonome de la Retraite des Anciens Combattants; notre Comité a désigné une Commission pour étudier ce problème (assez complexe d'ailleurs) afin de lui trouver une solution favorable.

La recrudescence de l'antisémitisme en France nous oblige hélas à revenir sans cesse sur ce douloureux problème. Nous devons rester vigilants et réagir vigoureusement avec tous les anciens combattants du pays.

Quant au point de la résolution relatif à l'aide à Israël, il est envisagé (par l'intermédiaire des organisations d'anciens combattants de ce pays) d'apporter notre contribution à l'édification d'un musée national qui grouperait les documents et les archives sur la lutte des Juifs au cours de la dernière guerre dans le monde entier.

En s'occupant sérieusement de toutes ces questions, le Comité Directeur reste fidèle à ses engagements, et leur réalisation sera l'œuvre de tous.

Ajoutons pour finir que le secrétariat de notre organisation reçoit quotidiennement une foule de gens qui viennent régler leurs affaires personnelles ou se renseigner sur les questions qui les préoccupent (carte de combattant, pension, retraite, pécule, décorations, indemnités allemandes, etc.).

C'est le Dimanche 7 Juin 1959, à 10 h. 30,
qu'aura lieu au Cimetière de Bagneux

DEVANT NOTRE MONUMENT

La Cérémonie traditionnelle du Souvenir
en l'honneur des Combattants Juifs Morts pour la France.

Les organisations et les sociétés juives sont priées de ne rien organiser à cette date, afin que la commémoration de nos héros revête tout l'éclat qu'elle mérite.

Un hommage solennel a été rendu aux engagés volontaires et résistants d'origine étrangère

Le 13 décembre dernier, dans la cour d'honneur des Invalides, un hommage émouvant a été rendu aux combattants d'origine étrangère.

Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, entouré des représentants du bureau de l'U.F.A.C., des attachés militaires de douze nations, de délégations d'amicales d'anciens combattants français et étrangers, de diverses personnalités, est venu inaugurer la plaque commémorative du souvenir, apposée par l'U.G.E.V.R.E., en l'honneur des combattants étrangers engagés volontaires et résistants morts pour la France.

Crant l'héroïsme de ceux qui, en 1939-1945, se sont levés pour résister avec des moyens souvent insuffisants, mais avec leur courage, contre la barbarie hitlérienne, ceux qui ont promené le pavillon français dans la Somme, les Ardennes, la Marne, de Bir-Hakeim jusqu'au cœur de l'Allemagne nazie, ceux qui sont tombés dans les combats contre l'occupant et pour la libération de la France, sur les champs de bataille, dans les maquis, sous les pelotons d'exécution et dans les fours crématoires.

La plaque du souvenir est un palmarès magnifique, un hommage glorieux posthume rendu aux milliers de combat-

tants d'origine étrangère frères d'armes des patriotes français.

Une remise de décorations aux dirigeants de l'U.G.E.V.R.E., de l'Union des Anciens Combattants Juifs, aux Garibaldiens, Polonais, Hongrois par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre a rehaussé cette manifestation patriotique où furent récompensés ceux qui, en 1939-45 comme après la Libération, ont toujours servi le même idéal : la défense de la France éternelle, son rayonnement et son prestige dans le monde, la cause de la Liberté et de la Paix entre les peuples.



Le président de l'U.F.A.C., Manet, prononçant son allocution.

La commémoration des 23 du groupe Manouchian-Boczov-Raiman

Les traditionnelles cérémonies du souvenir en l'honneur des 23 Résistants français et immigrés du groupe Manouchian-Boczov-Raiman, fusillés en février 1944 par les occupants nazis, auront lieu, le dimanche 22 février 1958, à 10 heures, au Cimetière d'Ivry (Rassemblement à la Porte de Choisy) et le 6 mars, à 21 heures, au cours d'une soirée Salle de l'Entrepôt, 21, rue Yves-Toudic (métro : République).

Ces commémorations sont organisées par l'U.G.E.V.R.E. et par l'Associations des Anciens Combattants de la Résistance, sous l'égide de l'U.F.A.C.

Les anciens combattants juifs sont invités à venir en grand nombre pour rendre hommage à leurs camarades morts pour la France et la liberté.



M. Edmond Michelet, alors Ministre des Anciens Combattants, passe en revue nos décorés.

Résolution adoptée à l'unanimité par le 6^e Congrès de l'U.G.E.V.R.E.

Le 6^e Congrès National de l'U.G.E.V.R.E., auquel ont participé de nombreux délégués venus de diverses régions de France, a adopté à l'unanimité, au terme de ses travaux, la résolution suivante :

Le 6^e Congrès National de l'U.G.E.V.R.E., réuni à Paris les 13 et 14 décembre 1958,

Renouvelle l'attachement, maintes fois proclamé, de tous les anciens combattants à la France, à la République et à la Paix ;

Approuve l'action du Comité Directeur sortant, pour la période écoulée depuis le 5^e Congrès, et notamment en ce qui concerne la défense des droits, la lutte contre la xénophobie et l'antisémitisme et pour la sauvegarde de la paix ;

Félicite le Comité Directeur pour avoir réalisé avec succès l'opposition, aux Invalides, d'une plaque commémorative « A la gloire de tous les Engagés Volontaires Etrangers (1939-45) morts pour la France » ;

Exprime sa reconnaissance au Bureau de l'U.F.A.C., et particulièrement au président, M. Manet, et au secrétaire général, M. Cast, pour son appui efficace qui a permis de donner tout l'éclat à cet acte patriotique ;

Approuve chaleureusement l'action de l'U.F.A.C. en faveur de la défense des droits de l'ensemble des A.C. de France, et tout particulièrement l'aide substantielle qu'elle apporte chaque fois qu'il s'agit d'anciens combattants d'origine étrangère ;

Charge le nouveau Bureau Exécutif de l'U.G.E.V.R.E. d'agir avec l'U.F.A.C. pour faire cesser :

- a) les mesures de retrait de la nationalité française,
- b) les expulsions des A.C. étrangers,
- c) les mesures de mise en résidence surveillée ;

D'accord avec l'U.F.A.C., le 6^e Congrès de l'U.G.E.V.R.E. précise que les droits acquis des A.C. ne sauraient être remis en cause par simple ordonnance, décret ou circulaire et demande le maintien du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

Se déclare solidaire des résolutions adoptées à la dernière assemblée générale de l'U.F.A.C., les 6 et 7 octobre 1958, sur les problèmes de désarmement, de la paix, de la solution du drame algérien et contre le maintien de Speidel à l'O.T.A.N. ;

Charge le Comité Exécutif de rester vigilant et de réagir avec vigueur contre chaque manifestation de caractère antisémite et xénophobe ;

Mandate le Bureau Exécutif pour persévérer avec le maximum d'efficacité dans l'intérêt de tous, au vu de l'unification de l'ensemble des anciens combattants d'origine étrangère.

Le Bureau Exécutif de l'U.G.E.V.R.E. élu par le 6^e Congrès National

Président : M. Braslavsky. Vice-présidents : J. Minc, Dr. Gorovit, R. Mathyas, D. Moffini, G. Larocha. Secrétaire général : F. Zanca. Secrétaires généraux adjoints : E. Wajny, H. Rostain. Trésorier : C. Golgevit. Membres : M. Muc, M. Ascher.

NOTRE 14^e BAL ANNUEL a connu un succès sans précédent

Il n'est pas vain d'affirmer que le bal annuel de notre Union, qui a repris cette année la date traditionnelle du 24 décembre, est le plus beau, le plus grand, le plus populaire de tous les bals juifs de Paris. Notre 14^e bal, qui s'est déroulé, comme par le passé, dans les Salons du Palais d'Orsay, en a fourni une preuve supplémentaire.

Tous les salons étaient archicomblés, et, malgré l'énorme affluence qui ne s'est ra-

lentie que vers l'aube, à aucun moment le service d'ordre ne s'est laissé déborder.

Toute la nuit régnait une atmosphère de cordiale amitié. Tandis que les « vieux » étaient heureux de rencontrer d'autres « vieux », des camarades des tranchées, des camps de P.G. et de trinquer ensemble, les jeunes s'en donnaient à cœur joie aux sons du rock and roll et du cha-cha-cha.

Le buffet abondamment garni a été continuellement

envahi, et la tombola a également connu un grand succès.

Nombreux étaient ceux, parmi les organisateurs de notre bal, qui craignaient, vu la crise et les difficultés matérielles d'un grand nombre des nôtres, que cette manifestation n'obtienne pas le succès habituel. Or le résultat obtenu a, non seulement démenti les pessimistes, mais encore dépassé les prévisions des plus optimistes, et, tant du point de vue moral que du point de vue matériel, ce fut un véritable triomphe.

Ce triomphe, nous le devons en premier lieu à l'attachement indéfectible de la grande masse de nos adhérents à leur organisation, mais aussi, pour ne pas dire surtout, au dévouement sans bornes des innombrables amis et camarades qui ont, par leur travail inlassable aussi bien avant que pendant la soirée, assuré ce succès.

NOS PEINES

Nous exprimons nos condoléances à notre ami et camarade

Jacob SCHECHTER qui vient d'être cruellement frappé par la mort de son épouse.

Notre Comité Directeur exprime ses plus sincères condoléances à la famille frappée par la mort de notre camarade Edouard ROSENFELD.

L'article de Jean Volvey

(Suite de la page 1)

Il nous est la preuve que nous avons raison de qualifier cette mesure de faute grave, que ce soit sur le plan moral ou politique.

Il nous plaît, en terminant, de rappeler un propos de notre ministre des Finances au sujet du maintien de certains avantages accordés aux souscripteurs d'emprunts :

« Il ne peut pas être question de revenir sur des engagements de l'Etat. Lorsque dans un pays chaque citoyen ne peut pas compter sur la parole de l'Etat, aucun redressement n'est possible. »

Y aurait-il donc deux catégories de citoyens, les souscripteurs à des emprunts,

pour qui l'Etat tient ses promesses, ses engagements, et les autres...

Mais, les autres, ne sont-ce pas ceux qui ont tout donné pour que l'Etat demeure ? Notre sang, nos fatigues, nos souffrances seraient-ils d'une valeur inférieure à des capitaux ?

Nous ne voulons pas le croire.

Justice devra nous être rendue. Nous lutterons sur tous les terrains, par tous les moyens, pour que la grande iniquité soit réparée.

L'homme qui, s'étant trompé, reconnaît son erreur se grandit. Cette règle d'or de la probité intellectuelle vaut encore plus pour un Etat.

L'Assemblée générale de notre Section à St-Quentin

Le dimanche 25 janvier 1959, a eu lieu l'assemblée générale de notre section de Saint-Quentin.

Le président, Glicovizer, ouvre la séance et appelle à l'union totale de tous pour la défense des droits menacés des anciens combattants et victimes de la guerre. Il est décidé que la motion adoptée par notre Union sera transmise aux parlementaires de la région.

Le secrétaire, Glicenstein, rend compte des activités de la section au sein des organisations d'anciens combattants. Il propose une souscription parmi les membres au profit de la caisse locale, qui rapporte 17.000 francs. Il est décidé d'envoyer un colis aux jeunes soldats séjournant en Algérie. Osman Léon présente le nou-

veau trésorier de la section, en remplacement de Jachimowitz, souffrant.

Après un vin d'honneur qui se déroule dans une ambiance de franche camaraderie, l'assemblée se termine avec l'espoir que l'année qui commence apporte des succès pour le monde combattant.

Voici le nouveau Comité :

Président d'honneur : Guy de BOUSSINBAU. Vice-président d'honneur : KAN. Président : A. GLOVICZOVER. Vice-président : BAUMAN. Secrétaire : Simon GLICENSTEIN. Trésorier : Léon OSMAN. Membres du bureau : Marcel MARGULES, OSTRZEGA. Max GLICENSTEIN, JACHIMOWITZ.

La montée inquiétante de l'antisémitisme

La propagande antisémite en France n'a pratiquement pas cessé depuis que l'occupant nazi a planté ce poison sur le sol du pays des droits de l'homme, mais depuis quelques semaines son développement revêt des proportions inquiétantes.

Il suffirait de citer quelques faits pris au hasard pour s'en convaincre. Les voici :

A la synagogue de la rue Buffault, deux vitreaux ronds de l'oratoire et plusieurs carreaux des fenêtres du gardien ont été brisés, en dépit des grilles de protection.

A la synagogue de la rue Saint-Lazare, ce sont les vitres de la grande porte, frappées à travers les motifs en fer forgé, qui ont volé en éclats.

Enfin, à la synagogue de la rue Cadet, la plaque de marbre indiquant l'entrée a été cassée en deux.

Le Consistoire Israélite a porté plainte, et une enquête aurait été ouverte.

Ces actes odieux se sont passés dans la nuit de Noël.

Le dimanche 21 décembre au soir, les spectateurs du Théâtre de Belleville, venus là pour se distraire, ont eu la surprise, en guise d'ouverture, d'entendre une diatribe antisémite.

Pour justifier l'obligation où il se trouvait de fermer peu après son théâtre, le directeur, Pierre Hiegel, crut devoir s'en prendre... aux Juifs, qui seraient la cause de ses déboires.

Au début de janvier, une énorme croix gammée et l'inscription « Mort aux Juifs ! » ont été peintes sur un mur en plein centre de Bobigny, localité de la banlieue parisienne.

Dans le 20^e arrondissement, a été diffusé récemment un tract ronéotype portant la mention

« Juif » sur une étoile à six branches et pour seul texte : « La valise ou le cercueil ».

A Nanterre, un commerçant découvre plusieurs fois par semaine un tas de détritus déposé la nuit devant sa boutique. Dernièrement, l'inscription « Juif » avait été collée sur sa porte.

Dans les couloirs de nombreuses stations de métro, les graffiti antisémites prolifèrent sur les murs et sur les affiches.

Est-ce un hasard que Xavier Vallat ait choisi ce moment pour faire sa tournée dans le Midi de la France? Les collabos estimaient-ils que le climat est devenu propice pour recommencer leur sale besogne interrompue par la défaite d'Hitler? A en juger par leur arrogance, par l'agitation croissante de certains groupements, tel « Jeune Nation », on pourrait le croire.

Heureusement, le peuple de France, avec ses traditions généreuses, animé depuis toujours d'un sentiment antiraciste, n'est pas près d'oublier les crimes commis contre les Juifs et l'énergique riposte des républicains qui ont empêché dans plusieurs villes l'ex-commissaire aux questions juives de prendre la parole l'a démontré une fois de plus.

Mais la montée de l'antisémitisme en France est liée (le dernier congrès international des fascistes pourrait en constituer la preuve) à la recrudescence de l'antisémitisme de l'autre côté du Rhin.

Les actes antisémites ont revêtu dernièrement une ampleur telle en Allemagne de l'Ouest que même la « grande presse », qui se taisait obstinément jusqu'alors ou minimisait les faits antisémites, s'en est émue. L'académicien François Mauriac a, en-

tre autres, alerté l'opinion sur ce danger renaissant.

Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard. Il appartient aux anciens combattants Juifs, indépendamment de l'action que mènent les organisations antiracistes, de rester très vigilants, d'alerter l'opinion, et tout particulièrement leurs frères d'armes français, les anciens combattants du pays, de leur expliquer le danger que représente l'action néfaste des antisémites, non seulement pour les Juifs, mais pour la France elle-même.

Pour que notre action soit plus efficace, il faut que nous soyons unis.

C'est pourquoi il est nécessaire que tous les groupements des anciens combattants Juifs des deux guerres s'entendent pour envisager une action commune.

tsi BLUM.

Nouveaux taux des pensions

	1 ^{er} novembre 1958	1 ^{er} février 1959
10 %	17.556	18.272
15 %	26.336	27.408
20 %	35.112	36.540
25 %	43.892	45.676
30 %	52.672	54.812
35 %	61.452	63.948
40 %	70.232	73.084
45 %	79.012	82.220
50 %	87.792	91.356
55 %	96.572	100.492
60 %	105.352	109.628
65 %	114.132	118.764
70 %	122.912	127.900
75 %	131.692	137.036
80 %	140.472	146.172
85 %	149.252	155.308
90 %	158.032	164.444
95 %	166.812	173.580
100 %	175.592	182.716

Les grands invalides		
85 %	204.401	212.716
95 % avec statut	361.252	271.876
90 %	218.196	227.072
90 % avec statut	311.412	324.076
95 %	239.932	249.692
95 % avec statut	364.496	379.320
100 %	252.504	273.180
100 % avec statut	418.000	435.000

Droit des militaires ayant servi en Afrique du Nord

La loi du 6 août 1955, en définissant les modalités d'attribution de la pension d'invalidité, leur a accordé certains avantages.

Pour ouvrir droit à pension et aux avantages accessoires s'y attachant, les infirmités dont ces militaires sont atteints doivent résulter des blessures reçues, d'accidents survenus, de maladies contractées ou aggravées par le fait ou à l'occasion des services effectués en Algérie à compter du 31 octobre 1954.

S'il s'agit de militaires faisant escale dans l'un des ports de l'Algérie, ces infirmités doivent résulter uniquement de blessures reçues, d'accidents survenus, de maladies contractées ou aggravées en relation avec les événements d'Algérie.

Sur ce point, il y a lieu de considérer ces infirmités comme éprouvées à l'occasion du service, même dans le cas où le militaire se trouvait en permission ou en dehors du trajet d'aller ou de retour du corps ou lieu de permission; toutefois ces militaires sont exclus du droit à pension s'ils étaient en situation irrégulière ou s'ils pouvaient être taxés d'une faute « gra-

ve et inexcusable » comme l'infraction aux consignes formelles de sécurité qui leur auraient été données.

PRESSION D'ORIGINE

L'extension prévue par la loi du 6 août 1955 permet de rattacher au service par présomption d'origine les infirmités constatées chez les militaires de carrière et les militaires non de carrière après 90 jours de service ou dans le délai de 30 jours suivant le retour du militaire dans ses foyers.

Il est à noter que la période d'activité effective de 90 jours doit être appréciée à compter du lendemain de l'arrivée sur les territoires d'Afrique du Nord.

Le délai de 30 jours est apprécié suivant le débarquement dans un port métropolitain ou le premier jour d'arrivée sur un territoire d'outre-mer autre que ceux d'Afrique du Nord.

Il convient de rappeler que l'extension de cet avantage n'intéresse que les militaires de carrière qui ne bénéficient pas de la « présomption d'origine » pendant les services du temps de paix, alors

que les militaires appelés ou engagés en bénéficient en vertu de la loi du 3 avril 1955 pour les constatations faites après cette date pendant le service accompli, quel que soit le lieu, au cours de la durée légale du service.

Paiement de la retraite du Combattant

Les anciens combattants qui, remplissant les conditions de l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, ont droit à la retraite doivent justifier auprès de l'organisme payeur des motifs qui leur permettent de revendiquer la continuation du paiement de leurs arrérages.

Dans le département de la Seine et dans les départements ressortissants de la Paierie Générale de la Seine, des formules sont à remplir et à adresser, sous pli affranchi, à la Paierie Générale de la Seine, Service R. C., 16 et 18, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris-2^e.

Ces formules comprennent le nom, les prénoms, l'adresse, la date de naissance, le numéro de la Retraite du Combattant (et non le numéro de la carte). Une déclaration attestant que le demandeur revendique la maintenance de la Retraite du Combattant pour les motifs prévus à l'article L 256 bis (nouveau).

Il y a 12 ans

Notre camarade Goldfeil rapatriait les dalles de Rethondes

On se rappelle qu'afin d'effacer les traces historiques de leur défaite de 1918 les nazis ont, en 1942, sur ordre spécial de Hitler, démantelé et « déporté » en pièces détachées le célèbre « wagon de l'Armistice » et les dalles de Rethondes, qui, 24 ans durant, symbolisèrent la reddition des armées allemandes et la fin de la guerre mondiale 1914-1918.

La plupart de nos amis savent probablement aussi qu'on n'a jamais pu retrouver le wagon, qui a été par la suite reconstitué dans ses moindres détails; mais, par contre, les dalles authentiques ont été, après maintes péripéties, retrouvées, rapatriées et remises en place pour le 11 novembre 1946, date depuis laquelle le monument de Rethondes sert à nouveau de lieu de pèlerinage.

Mais, ce qu'on ignorait jusqu'à présent et que tous nos amis savent, comme nous-mêmes, heureux d'apprendre, c'est le fait que l'officier chargé en 1946 par le Gouvernement de la République de cette difficile et délicate mission de rapatriement brillamment accompli n'est autre qu'un de nos camarades engagés volontaires, prisonnier de guerre évadé, résistant, interné politique, à nouveau rengagé à la Libération de la France, Charles-Benjamin Goldfeil, originaire de Kiev et membre de notre Union.

C'est avec un plaisir particulier que nous profitons de l'occasion de le faire connaître à tous nos amis et de présenter à notre camarade Goldfeil nos félicitations... à retardement.

NOS VŒUX

Notre Comité Directeur adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité à notre camarade

Joseph KRISZTAL

membre du Comité, à l'occasion de son mariage avec Mlle Renée WAGENSZTEIN.

Nos meilleurs vœux de bonheur à notre amie, Madame

Léo ROZENBLUM

à l'occasion du mariage de sa fille Manique avec M. Simon BROD.

Le Comité de notre section de Saint-Quentin exprime ses meilleurs vœux au camarade

Albert DUGAWSON

à l'occasion du mariage de sa fille Jacqueline avec M. ROSENZWAJG.

Nos plus vives félicitations à notre camarade

Wolf ROTBAUM

à l'occasion de la naissance de sa petite-fille Elisabeth-Renée.

Nos meilleurs vœux de bonheur à nos amis

S. FALINOVER

à l'occasion de la naissance de leur petit garçon Clément-Marc.

Nos plus vives félicitations et leurs vœux à notre camarade

Max GASMAN

et Madame, à l'occasion du mariage de leur fils Georges avec Mlle Suzy ATTALI.

Notre Comité adresse ses meilleurs vœux de bonheur à notre camarade

Raymond MINTZ

et Madame, à l'occasion du mariage de leur fille Collette avec M. Jacques ROZENWEIN.

FILES LAINES TOUS TITRAGES
PURE LAINE ET MELANGÉES

Les LAINES

VALMY-TEXTILES

93, Quai de Valmy — PARIS

Tél. : COM. 94-73

LA MARQUE APPRÉCIEE
DE TOUS LES TRICOTEURS

JACQUES BANATEANU MARCEL MOURIER
MARBRERS

Directeurs-Propriétaires de

LA MARBRERIE DE BAGNEUX

122, Route Stratégique, Montrouge
Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux
Téléphone. Jour : ALEsia 20-16 - Nuit : MONtmartre 24-74

Entreprise générale de convois
Transports funéraires et tout ce qui concerne les travaux de cimetière
Fournisseurs des Sociétés de Secours Mutuels Israélites et de l'Union
RENSEIGNEMENTS GRATUITS MAISON RECOMMANDÉE

אויסגערעכענען און איבערפירן פון פראנצויזיש און אויסלאנד קווי פון ערד און קאוועס
LEVI-RIVET
24, Rue Notre-Dame-de-Naxareth
PARIS (3^e). Tél. : ARC. 54-97 et 59-96

Le Directeur : I. GLEITMAN.

S.I.P.N., 14, rue de Paradis, Paris

אונזער ווילן

ארגאן פון פארבאנד פון די געוויינטלעכע פראנץ-קעמפער

קומט, שבת 21 פעברואר, 3 נאכט.

אין זאל וואגראם אויפן גרויסן

פראטעסט-מיטינג פון „אופאק“

פאר דער פארטיידיקונג פון די רעכט

פון די געוויינטלעכע קאמבאטאנטן און מלחמה-קרבתנות

די באטייליקונג פון אונזער פארבאנד

אינעם קאמף פאר פארטיידיקונג

די רעכט פון די קאמבאטאנטן

21-22טן און 22טן פעברואר א גרויסע נאכמיטאג פראטעסט טאג פון פראטעסט איבער גאנץ פראנקרייך. אין פאריוו וועט שבת, דעם 21טן פעברואר, 3 אויגער נאכמיטאג פארקומען א גרויסער פראטעסט-מיטינג אין זאל וואגראם.

אונזער פארבאנד האט אין די ראמען פון דער קאמפאניע, וואס דער „אופאק“ פירט, איבערגעשיקט צו די פארלאמענט-גרופן א רעזא-לוציע וועגן דאזיקן ענין.

האנדלנדיק צוזאמען מיט אלע פראטעסטער און מלחמה-קרבתנות פון פראנקרייך רופט אונזער פארבאנד אלע געוויינטלעכע פראטעסטער און קומען שבת אויפן מי-טינג אין זאל וואגראם.

מ שוועטער

די פערמאנענצן

די בירא פון פארבאנד, 18 רי דע מעסאזשערי, איז אפן יעדן טאג בלויז נאכמיטאג, פון 2 ביז 6.30 אונט.

דער גענעראל-סעקרעטאר, איז בלום, נעמט אויף יעדן טאג פון 5 ביז 6.30 אונט, וועגן אלע ענינים, וואס האבן א שייכות צו קאמבא-טאנטן און מלחמה-קרבתנות, ווי אויך בנוגע די דייטשע אנטשעדיקונגען.

געלונגענע ארגעמיינע פארזאמלונג פון „מיטיעל“

זונטיק, דעם 18טן יאנואר, איז פארגעקומען די אלגעמיינע יערלעכע פארזאמלונג פון „מיטיעל“ ביים קאמבאטאנטן-פארבאנד.

אויגער 3 נאכמיטאג האבן די מיטיגלעך פון „מיטיעל“ מיט זייערע פרויען, אנגעפילט דעם זאל פון די קאמבאטאנטן, 28 בולוואר שטראסבורג.

אין א יום-טובדיקער שטימונג און אין א ביי גאר חברי-פריינט-לעכער אטמאספער האבן אלע אונ-זענדיקע פארבונדענע ביי טישן, שוין און רייך צוגעגרייט דורך די פרויען און אונזערע מיטגלידער.

די פארזאמלונג עפנט פריינט מאסלעך („דואזיע דאזש“) און גיט דאס ווארט צו א באגריינג דעם דער-דאנאוויסקי פרויענדיגע פון פאר-באנד.

די רעכט אויך פענסיע פאר עלטערן פון געבאלענע

דאנק זייער עקסנוואדיקן קאמף, אויסגעפועלט, און די „אלאקאסיאן“ זאל פארוואנדלט ווערן אין א גאר מאלער פענסיע, זיינען אבער די בא-דינגונגען, כדי די דאזיקע פענסיע צו באקומען, געבליבן די זעלבע. דאס הייסט, אז עס ווערט ווייטער גענומען אין באטראכט דער עלטער און די מאטעריעלע לאגע.

ביי היינט צו טאג באטרעפט די יערלעכע פענסיע 79.800 פראנק. פארשטענדלעך, אז אט די קאסע גארט פון קריגס-אלמנות איז ווייט נישט צופרידן און שטעלט ארויס פאלגנדיקע פאדערונגען, וואס ווערן פאקטיש אונטערשטיצט דורכן „אר-פאק“:

פון 65 יאר אן, וואס זיינען „עקא-נאמיש שוואך“ און די פענסיע-ארייטע פון 50 פראצענט אן, האבן רעכט אויפן קאמבאטאנטן-רעטערט.

עס האנדלט זיך איצט מער אין א נדבה ווי אין א רעפארציע-רעכט, ווייל פאקטיש ווערט דער „רע-טערט“ צוגענומען ביי 90 פראצענט פון די פאראיינטערעטערע.

נאכמער, דאס ארטיקל 21 עפנט אויף א וועג צוגענומען ביי די געוויינטלעכע פראטעסטער די אנדערע דעראבער-טע רעכט ווי פענסיעס, סאציאלע שטיצע א.א.וו.

עס איז גענוג איבערצולייגען אייניקע אויסזעצן פון די טויזנטער בריוו פון די געוויינטלעכע פראטעסטער, ווי טיף עס זיינען געטראפן די געוויינטלעכע קאמבא-טאנטן פון 1914—1918, ווי די פון 1940—1945, עס איז נישט פאראן קיין איין קאמבאטאנט-ארגאניזא-ציע, וואס זאל נישט געווען זיין געוועזענע צו נעמען שטעלונג קע-גען דאזיקן אקט, דאס איז דער פאל פון דער נאציאנאלער פעדע-ראציע פון די געוויינטלעכע פרא-טעסטער און אפילו די פעדעראציע פון די רעגירונגס-אמיקאלן, וואס האט קיינמאל אין אזעלכע פאלן נישט גענומען קיין שטעלונג, האט איר בערגעריסן מיט אט דער טראדיציע און פראטעסטירט.

אלע פרויען פון קאמבאטאנטן-מי-ניסטער, טריבלע, צו פועלן ביים „אופאק“ איינצושליסן די געוויינטלעכע פראטעסטער האט נישט געהאט קיין שום אויסוויקונג און נישט פאקלענערט די קאמפס-אויטטיקייט פון די געוויינטלעכע פראטעסטער.

אין דאזיקן גייסט האט דער „אר-פאק“ צוזאמען מיט דער נאציאנאל-לער פעדעראציע פון די קריגס-גע-פאנגענע געמאכט א געמיינזאמען אפעל צו אלע פראטעסטער פון ביינע מלחמות צו ארגאניזירן דעם

דאנק בריוו פון יידישע סאלדאטן וואס דינען אין ארושיריע

דערמעגלעכע, היינט אונט צו האבן א געשמאקערן „רעוועיאן“ אונט-ברויט.

„איך ווינטש אייך דעפאלג אין אייער ארבעט און אז דאס יאר 1959 זאל זיין א יאר פון גליק.“

פאל זילבערטען

דעם 30טן סעפטעמבער 1958, האט די רעגירונג, דורך דער אר-רע-נאנט 58.1374, ארטיקל 21, רע-וויזירט דאס ארטיקל „ל. 255“ פו-נעם אלגעמיינעם אינוואלידן-קא-דעקס און פון מיליטערישע פענ-סיעס פאר די מלחמה-קרבתנות, וואס איז דורכן פארלאמענט איינשטימיק אנגענומען געווארן אין 1930, דאס ארטיקל „ל. 255“ האט פארויסגע-זען „יערלעכע“ רעטערט פאר די געוויינטלעכע פראטעסטער, אלס אויס-דרוק פון נאציאנאלער אנערקענונג און וואס קען קיינמאל נישט רעווי-זירט ווערן.

דאס איז געווען א מין רעפארצ-ציע-רעכט, וואס די נאציע האט זיך פארמיליכעט לובי די געוויינטלעכע קעמפער זיי אויסצוצאלן פאר זייע-רע אדורכגעמאכטע קיין און סוויס, א יערלעכע רעטע, אמת, א פענ-סיע מער א מאראלישע ווי א מא-טעריעלע, אבער פאר זייער פיל איז דאס אויך געווען א געוויינטלעכע פינאנ-ציעלע שטיצע.

דאס ארטיקל 21 האט דעם 30טן סעפטעמבער א טיף געמאכט צו דער דאזיקער אנערקענונג און האט אזוי ארום געפילט געטראפן די קאמבאטאנטן, דערקלערנדיק, אז בלויז די געוויינטלעכע פראטעסטער

שעלע פאר און דער בונד צום ברוי פון יוסף שפרינצאק אין צוזאמענהאנג מיטן פלו-ציימדיקן טויט פון פרויענדיגע יוסף שפרינצאק האט אונזער פארבאנד איבערגעשיקט א מיט-געפיל - מעלעגראמע צו דער בונד אין ירושלים.

די רעכט פון די קאמבאטאנטן

ווי באקאנט, האט דער קאמבא-טאנטן-פארבאנד באשלאסן מיט א צייט צוריק, אין די ראמען פון זיין סאציאלער טעטיקייט, ברענגען צום אויסדרוק די סאלידאריטעט פון די געוועזענע יידישע פראנץ-קעמפער מיט די קינדער פון זיינע מיטגלי-דער אדער קיינס-יחומים, וואס די-נען אין מיליטער און געפינען זיך אין צפון-אפריקע.

די דאזיקע סאלידאריטעט דריקט זיך אויס אין שיקן שפייז-פעקלעך אדער א געלט-מאנדאט צו די סאל-דאנטן.

די איינציאטיע פון קאמבאטאנטן-פארבאנד האט ארויסגערופן א זיי-ער ווארעמען אפלאנג אין די קינד-דיקע דאנק-בריוו, וואס עס קומען אן צום פארבאנד, זאגן דערויף עדות.

מיר ברענגען ווייטער אן אויס-צוג און איין בריוו בלויז (צוליב מאגל אין פלאץ): „שיקנדיק אייך, און אלע מיטגלי-דער פון קאמבאטאנטן-פארבאנד, די בעסטע ווונטשן, אויפן שוועל פון נייעס יאר, דערלויבט מיר אייך אויסצודריקן מיינ ארציקן דאנק פארן פעקל, וואס כ'האב נארוואס פון אייך באקומען. דאס וועט מיר

צוויי זייער וויכטיקע סאציאלע איניציאטיוון

הגם, נישט זיכער...! צו דער אר-טיזאנען-פארזיכערונג און א טייל פון די אנדערע האט אפשר שוין אליין געדאכט וועגן קראנקן-פאר-זיכערונג דורך א „מיטיעל“, אדער פרויען.

עס זיינען אבער זיכער ביי אונדז פאראן גענודליקער (אויב נישט הונדערטער!) חברים, וועלכע האבן אליין נישט געזאגט זיך וועגן דעם ענין און וועלכע ווערן שווער גע-טראפן (אויב נישט אמאל ממש רי-אינירט), טאמער ווערן זיי, חלילה, ערנסטער קראנק.

וועגן אט די מיטגלידער גייט עס אנדז און דער ערשטער זיי, אונ-זער צוגענומען די נויטיקע שריט, כדי דורך גרינדונג ביי אונדז פון א מי-טיאליסטן-קאלעקטיוו - צו פארזי-כערן יעדערן פון זיי די פארזיכע-רונג אין די באקוועמסטע און בעס-טע באדינגונגען.

זאל פארבייגייענדיק געזאגט ווע-רען, אז אויך פאר די שוין פארזי-כערטע (אסיראנט סאציאל, צי אן-דערש-ווי), קאן דער אופן פון פאר-זיכערונג נוצן פאר א צוגאב-פאר-זיכערונג.

א ספעציעלע געגענע קאמיסיע איז באשטימט געווארן, בכדי גרינט-לעך צו שטודירן אלע פרטים און אספעקטן פון די ביינע ענינים, וי-וועט קומען בקרוב מיט אן אויסשע-פענדיקן באריכט און קאנקרעטע פארשלאגן צוערשט פארן צענטראל-קאמיטעט און דאן - פאר א ספע-ציעלער אינסארמאציע-פארזאמלונג פון די פאראיינטערטער מיטגלי-דער. די עווענטועלע קאנדידא-טען צו זיין די פיאניערן פון א ברייט-פארצווייגטן מיטיאליסטישן קאלעקטיוו פון געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער.

א ספעציעלע געגענע קאמיסיע איז באשטימט געווארן, בכדי גרינט-לעך צו שטודירן אלע פרטים און אספעקטן פון די ביינע ענינים, וי-וועט קומען בקרוב מיט אן אויסשע-פענדיקן באריכט און קאנקרעטע פארשלאגן צוערשט פארן צענטראל-קאמיטעט און דאן - פאר א ספע-ציעלער אינסארמאציע-פארזאמלונג פון די פאראיינטערטער מיטגלי-דער. די עווענטועלע קאנדידא-טען צו זיין די פיאניערן פון א ברייט-פארצווייגטן מיטיאליסטישן קאלעקטיוו פון געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער.

די רעכט פון די קאמבאטאנטן

ווי באקאנט, האט דער קאמבא-טאנטן-פארבאנד באשלאסן מיט א צייט צוריק, אין די ראמען פון זיין סאציאלער טעטיקייט, ברענגען צום אויסדרוק די סאלידאריטעט פון די געוועזענע יידישע פראנץ-קעמפער מיט די קינדער פון זיינע מיטגלי-דער אדער קיינס-יחומים, וואס די-נען אין מיליטער און געפינען זיך אין צפון-אפריקע.

די דאזיקע סאלידאריטעט דריקט זיך אויס אין שיקן שפייז-פעקלעך אדער א געלט-מאנדאט צו די סאל-דאנטן. די איינציאטיע פון קאמבאטאנטן-פארבאנד האט ארויסגערופן א זיי-ער ווארעמען אפלאנג אין די קינד-דיקע דאנק-בריוו, וואס עס קומען אן צום פארבאנד, זאגן דערויף עדות. מיר ברענגען ווייטער אן אויס-צוג און איין בריוו בלויז (צוליב מאגל אין פלאץ): „שיקנדיק אייך, און אלע מיטגלי-דער פון קאמבאטאנטן-פארבאנד, די בעסטע ווונטשן, אויפן שוועל פון נייעס יאר, דערלויבט מיר אייך אויסצודריקן מיינ ארציקן דאנק פארן פעקל, וואס כ'האב נארוואס פון אייך באקומען. דאס וועט מיר

די רעכט פון די קאמבאטאנטן

ווי באקאנט, האט דער קאמבא-טאנטן-פארבאנד באשלאסן מיט א צייט צוריק, אין די ראמען פון זיין סאציאלער טעטיקייט, ברענגען צום אויסדרוק די סאלידאריטעט פון די געוועזענע יידישע פראנץ-קעמפער מיט די קינדער פון זיינע מיטגלי-דער אדער קיינס-יחומים, וואס די-נען אין מיליטער און געפינען זיך אין צפון-אפריקע.

די דאזיקע סאלידאריטעט דריקט זיך אויס אין שיקן שפייז-פעקלעך אדער א געלט-מאנדאט צו די סאל-דאנטן.

No 73 Janvier - Février 1959

Venez DIMANCHE 7 JUIN à 10 h. 30, à BAGNEUX

N° 74 — MAI-JUIN 1959

BIMESTRIEL

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X* - Tél. : PRO. 44-69

La signification de la Journée en l'honneur de nos martyrs

LES journées du mois de juin évoquent des souvenirs dramatiques mais combien glorieux des combats héroïques dans lesquels ont été engagés de nombreux régiments de volontaires étrangers.

Des milliers de combattants d'origine étrangère, dont un très grand nombre de Juifs, opposèrent une résistance acharnée à l'avance foudroyante de l'envahisseur nazi en juin 1940.

Nombreux sont ceux qui laissèrent leur vie sur les champs de bataille, d'autres furent blessés et d'autres encore faits prisonniers.

Que ce soit dans la Somme ou sur l'Aisne, en Alsace ou au lointain Narvik, partout les engagés volontaires, selon les témoignages mêmes des commandants de ces régiments, se conduisirent en héros. Citons pour mémoire le colonel Villiers - Moriamé, ancien commandant du 22^e R. M.V.E. :

« Animés d'un excellent esprit, ils montrèrent au feu une belle ardeur combattive prouvée par le grand nombre de leurs morts, de leurs blessés et de leurs disparus, par les élogieuses citations et les nombreuses décorations qu'ils ont obtenues. »

S'ils se sont battus avec tant de courage, c'est qu'ils aimaient la France, celle des

PAR
le Docteur DANOWSKI

Droits de l'Homme, la France aux traditions généreuses et humaines.

Ils se sont battus aussi pour combattre l'hitlérisme, afin de préserver le monde de la barbarie fasciste et de sauver la liberté.

C'est pour rendre hommage au souvenir de nos héros que notre Union organise depuis de nombreuses années une

cérémonie commémorative, le premier dimanche de juin, devant le Monument érigé à leur gloire au cimetière de Bagneux.

Cette émouvante cérémonie, qui revêt toujours un éclat particulier, se déroulera le dimanche 7 juin prochain, à 10 heures du matin, en présence de personnalités civiles et militaires.

Tout en exaltant leur souvenir, leurs anciens frères d'armes proclameront leur détermination de rester unis afin d'agir contre la recrudescence de la propagande antisémite et la renaissance du nazisme.

C'est ainsi que nous resterons fidèles à la mémoire de nos héros qui sont tombés pour la France et pour la liberté.

Dans la nuit du 7 au 8 mai

le Mémorial du Martyr Juif Inconnu a été odieusement souillé

Des antisémites ont odieusement souillé, dans la nuit du 7 au 8 mai, le Mémorial du Martyr Juif Inconnu.

Ces vandales ont ainsi, à leur manière, marqué la date anniversaire de la défaite hitlérienne, en lançant des ampoules d'encre sur la façade du monument.

Dès le lendemain, nous nous trouvons parmi les protestataires. Il ne faut pas que de tels actes restent impunis. Il faut que tous les républicains, tous les antiracistes, tous les résistants, combattants et patriotes s'unissent pour empêcher le retour d'un passé tragique dont révent des anciens collaborateurs et vichystes.

Les A. C. continuent l'action pour la défense de leurs droits

La campagne pour le rétablissement de la retraite et en général pour la défense des droits des A.C. et victimes de guerre se poursuit dans l'unité.

A tous les congrès de toutes les associations d'anciens combattants, ces problèmes occupent la première place, et les anciens combattants sont résolus à lutter jusqu'à l'aboutissement de leurs justes revendications.

Conformément aux décisions de l'U.F.A.C., nous avons adressé une motion à tous les groupes parlementaires, traduisant l'émotion des anciens combattants juifs et exprimant leur totale solidarité avec l'ensemble du mouvement combattant dans son action pour la défense des droits.

Les présidents des groupes nous ont répondu en promettant de soutenir nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Nous publions ci-dessous les décisions prises par le Bureau National de l'U.F.A.C., compte tenu des travaux du Conseil d'administration du 28 février et du 1^{er} mars dernier :

(Voir suite page 3.)



Sur le cliché, une partie de notre délégation devant le monument marqué par les deux taches d'encre. De gauche à droite: Erman, Garbarz, Granas, Krystal, Isi Blum, Klajder, Schuster, Czarny, B. Pons, Haiman, S. Wajzman et L. Salamon.

à la Grande CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

en l'honneur des combattants juifs MORTS POUR LA FRANCE

sous le patronage de M. le Ministre des Anciens Combattants

La partie religieuse sera assurée par le rabbin EICHISKI et le chantre BERLINSKI.

Prendront la parole :

Le Docteur DANOWSKI, Président de notre Union,

M^e Etienne NOUVEAU, Vice-président de l'U.F.A.C.,

A. BRASLAWSKI, Président de l'U.G.E.V.R.E.,

M. VANIKOFF, Président de la Fédération des A.C.J. des deux guerres

Isi BLUM, Secrétaire général de notre Union.

La participation de la musique mixte 1^{er} R.I. Marino 5^e Génie donnera un éclat particulier à notre émouvante manifestation du souvenir.

Des cars partiront à 9 h. 30 précises des points suivants :
— Place de la République (devant l'Hôtel Moderne),
— Métro Belleville (devant le numéro 12 du boulevard de la Villette).

Le Comité d'Honneur

- Président :
Raymond TRIBOULET, Ministre des Anciens Combattants.
- MM.
- M. BERCOVICI, Président des Engagés Volontaires Juifs de 1914-18.
 - M^e André BLUMÉL, Avocat à la Cour.
 - A. BRASLAWSKY, Président de l'U.G.E.V.R.E.
 - Louis de BROGLIE, Membre de l'Institut de France et de l'Académie des Sciences.
 - Félix BRUN, Président de l'A.R.A.C.
 - Pierre BRIGAUD, Président de l'Association des A.C.P.G. de la Seine.
 - René CASSIN, Président de l'Alliance Israélite Universelle.
 - Marc CHASALL.
 - N. FANSTEN, Président de l'Association des Anciens Déportés Juifs.
 - Edmond FLEG, Homme de lettres.
 - Docteur KAGANOFF, Président de l'Association des Anciens Combattants Juifs 14-18.
 - M^e Charles LEDERMAN, Président de l'U.J.R.E.
 - Léon LYON-CAEN, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, Président du M.R.A.P.
 - P. MANET, Président de l'U.F.A.C.
 - Colonel MANNES, Président de la F.N.D.I.R.P.
 - François MAURIAC, de l'Académie Française, Prix Nobel.
 - Docteur V. MODIANO, Président du C.R.I.F.
 - Mme Maxa NORDAU, Artiste peintre.
 - M^e Etienne NOUVEAU, Vice-Président de l'U.F.A.C.
 - Pierre PARAF, Homme de lettres.
 - J. PAUL-BONCOUR, ancien Président du Conseil.
 - M. VANIKOFF, Président de la Fédération des A.C. Juifs des deux guerres.
 - Pierre VILLON, Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance.
 - Jean VOLVEY, Président de l'U.D. de l'U.F.A.C. de la Seine.

Nos camarades à l'honneur

Nous sommes heureux d'annoncer que plusieurs de nos camarades viennent d'obtenir d'importantes décorations, et nous les en félicitons à cette occasion.

Ch. BELLER
Médaille Militaire



Membre de notre comité directeur, C. Beller appartenait au 22^e R.M.V.E. et a été blessé au cours des combats de juin 1940.

Il est déjà titulaire de la croix de guerre.

F. WILDENBERG
Médaille Militaire



Membre de notre Union depuis 1945, F. Wildenberg, ancien du 21^e R.M.V.E., a été blessé au cours des combats en 1940.

Il a été cité et décoré de la croix de guerre.

H. SKILAK
Médaille Militaire



Membre de notre Union dès sa fondation, fin 1944, H. Skilak a fait partie du 12^e R.E.L.

Blessé au combat en 1940, il a été cité et décoré de la croix de guerre.

Nos camarades

Frydman Bernard
Herscovici Abram

A. Taub

viennent de se voir attribuer la Croix de Combattant Volontaire.

Nos félicitations.

A. GOLDMAN
Médaille Militaire



Membre de notre comité directeur, A. Goldman a fait la guerre dans la cavalerie en 1940 et ensuite a participé activement aux combats de la Résistance.

Il a été deux fois cité et décoré de la croix de guerre.

F. EJCHENRAND
Médaille Militaire



Membre de notre Union depuis 1946, F. Ejchenrand est ancien du 22^e R.M.V.E.

Blessé au cours des combats de juin 1940, il était déjà titulaire de la croix de guerre.

A. BRANDWAJN
Médaille Militaire



Un des premiers membres de notre Union, A. Brandwajn faisait partie du 22^e R.M.V.E. et a été blessé en combattant dans la Somme en juin 1940.

Il a été cité et décoré de la croix de guerre.

Le 6 septembre, Rassemblement international des P.G.

A l'occasion du 20^e anniversaire de la déclaration de la deuxième guerre mondiale, un vaste rassemblement international des P.G. aura lieu à Paris, le 6 septembre prochain.

Ce rassemblement se déroulera après le 13^e Congrès confédéral des P.G. qui se tiendra à Metz les 3, 4 et 5 septembre.

PELERINAGE DU 23^e R.M.V.E.

Le dimanche 14 juin, aura lieu le pèlerinage annuel à Missy-les-Bois organisé par l'Amicale du 23^e R.M.V.E.

Rassemblement à 8 heures précises devant le numéro 17 du boulevard Saint-Denis.

I. PERSTUNSKI
Médaille des Evadés



Membre du bureau, secrétaire adjoint de notre Union, I. Perstunski a combattu dans les rangs de la 1^{re} Division d'artillerie polonaise en France. Fait prisonnier le 21 juin 1940, il s'évade du stalag XI-A le 20 octobre 1941.

Arrivé en France, il prend le maquis et continue le combat dans les rangs de la Résistance.

N. NEJMAN
Médaille Militaire



Membre de notre Union depuis 1945, N. Nejman a été blessé près de Soissons en 1940 en combattant dans les rangs du 23^e R.M.V.E. Il était déjà titulaire de la croix de guerre.

J. KONIARSKI
Médaille Militaire

Membre de notre section de Saint-Quentin, J. Koniarski a été blessé au cours des combats de juin 1940, cité et décoré de la croix de guerre.

NOS VŒUX

Au doyen d'âge de notre Comité Directeur, le camarade

FAILOVIC, qui vient d'avoir 65 ans, nous adressons nos meilleurs vœux de santé et de longévité.

Le Comité de notre section de Saint-Quentin nous prie d'exprimer ses vœux et félicitations à

Jacques ZYLBERBERG à l'occasion de la naissance de sa petite fille **Maudie.**

Nous profitons de l'occasion pour joindre les vœux de notre Comité.

Nous exprimons nos meilleurs vœux à notre camarade et Madame

KAMIENIECKI à l'occasion du mariage de leur fille **Elione** avec **M. Félix LEMBERSKI.**

Nos plus vives félicitations à **Mlle Janet MAIER,** fille de notre camarade **MAIER**

à l'occasion de son mariage avec **M. Serge TAHER.**

Nos meilleurs vœux de bonheur au camarade et Madame

SPIRGLAS à l'occasion du mariage de leur fille **Muziel.**

Le camarade **Joseph KRISTAL,** membre de notre Comité Directeur, a offert 15.000 francs pour nos œuvres sociales à l'occasion de son mariage.

Nous l'en remercions très vivement.

Nos meilleurs vœux à notre camarade

Maurice SOSEWICZ et Madame, à l'occasion de la naissance de leur cinquième petit-fils, **Emmanuel.**

La vente annuelle de nos cartes de soutien

Depuis quelques années, nous adressons à nos camarades des cartes de soutien en les priant, non seulement de les garder pour eux-mêmes, mais de les diffuser parmi leurs amis.

La vente de ces cartes nous donne la possibilité de continuer notre travail social et d'attribuer une partie de la recette (50 %) aux œuvres d'édification en Israël.

Vous savez que les cartes de soutien vous donnent droit à la participation à une tombola gratuite comportant de nombreux gros lots, et notamment :

- 1 voyage en Israël
- 15 jours en Autriche
- 15 jours en Tchécoslovaquie
- 10 jours sur la Côte d'Azur
- 2 appareils photo
- 2 moulins à café électriques
- 1 mixer
- 2 fers électriques
- 1 tourne-disque
- 1 rasoir électrique
- 1 stylo plume or
- 10 reproductions Chagall
- Etc., etc...

Nous comptons sur vous pour que notre vente de cartes de soutien remporte son succès habituel.

Le 14^e anniversaire de la Victoire a été célébré par les A.C.

Si le 11 novembre représente une date mémorable pour nos aînés qui se battirent pendant quatre longues années pour finalement arracher la victoire au prix d'immenses sacrifices, le 8 mai est le jour qui rappelle à toute notre génération la fin d'un cauchemar, la fin d'une guerre sanglante qui coûta la vie à des dizaines de millions d'être humains, dont des millions d'innocents asphyxiés dans les chambres à gaz et brûlés dans les fours crématoires.

Le 8 mai 1945, le monde respire enfin, et cette journée représente pour tous ceux qui ont combattu, avec ou sans uniforme, pour tous ceux qui ont souffert, une date sacrée à laquelle les anciens combattants sont particulièrement attachés.

Il n'est donc pas étonnant que le monde combattant ait accueilli avec amertume et indignation les dispositions gouvernementales tendant à escamoter la fête de la victoire sur le nazisme, en la célébrant désormais le deuxième dimanche de mai.

Des protestations se sont élevées dans tous les milieux d'anciens combattants, de Résistance et de victimes de la guerre.

Les anciens combattants, fidèles aux consignes de l'U.F.A.C., se sont abstenus de participer aux cérémonies officielles et se sont rassemblés nombreux, le 8 mai, à travers tout le pays, devant les monuments aux morts,

suivant les consignes de leurs organisations.

L'appel de **M. Manet**, président de l'U.F.A.C., que nous reproduisons ci-dessous a été lu partout au cours de ces rassemblements.

Voici le texte intégral de cet appel :

« Quatorze années se sont écoulées depuis la signature de l'Armistice qui, le 8 mai 1945, a mis fin à la deuxième guerre mondiale.

« Cette date représente, pour des millions d'hommes et de femmes, la fin d'un effroyable cauchemar qui durait depuis cinq longues années.

« Elle marque également le triomphe d'un idéal de liberté sur l'oppression brutale.

« Des millions d'êtres humains ont payé de leur vie cette victoire, d'autres sont revenus des champs de bataille ou des camps de la mort, cruellement meurtris.

« Le 8 mai constitue donc une date solennelle de notre patrimoine historique, un anniversaire sacré.

« En cette journée qui reste pour nous une date symbolique, nous avons le devoir de souligner les immenses dangers que ferait courir au monde le déclenchement d'un nouveau cataclysme mondial. Une semblable folie marquerait la fin de l'humanité. Rien ne peut justifier une telle aberration.

« Ceux qui sont morts dans les camps de déportation, dans l'ombre des maquis ou sur les champs de bataille, ceux dont nous célébrons la mémoire, nous demandent de nous unir pour participer à la croisade des hommes qui n'admettent pas que l'ère atomique marque la fin brutale d'un monde, alors qu'elle peut mener notre civilisation à un stade de développement dont l'imagination est incapable actuellement de supputer l'ampleur.

« En agissant ainsi, nous sommes sûrs de respecter fidèlement les pensées profondes de tous ceux qui sont morts pour que triomphe une civilisation qui doit assurer à l'humanité toujours plus de liberté, plus de justice et plus de bonheur.

« Vive la République! Vive la France! »

Paul MANET,
Président de l'U.F.A.C.

LE DIMANCHE 29 JUIN, de 9 h. à 20 h.

Grande Fête Champêtre

Organisée par l'U.G.E.V.R.E. et l'Association des Garibaldiens

AU PARC MABILLE, A MONTREUIL
SPECTACLE FOLKLORIQUE

Avec la participation d'artistes de diverses nationalités

La carte d'entrée de 150 francs donne droit à la loterie, dotée de nombreux lots de valeur.

Moyens de communication :

Métro: Mairie de Montreuil ou Croix de Chavaux.

Nos camarades viendront nombreux avec leur famille et amis à cette grande fête des Anciens Combattants.

Les Anciens Combattants Juifs ont commémoré le 16^e anniversaire de l'insurrection du Ghetto de Varsovie

LE 21 AVRIL A LYON

Notre section lyonnaise a pris l'initiative d'organiser la célébration de la commémoration du 16^e anniversaire de l'insurrection du Ghetto de Varsovie.

Cette émouvante manifestation du souvenir s'est déroulée au cinéma « Marly » archicombles le 21 avril dernier.

Ouvrant la séance, M. Maurice Grobocopatel, secrétaire général, appela au présidium M. le Grand-rabbin de Lyon Kling, M. Coppelman, aumônier des Anciens Combattants et ministre officiant de Villeurbanne; MM. Rothberg, président d'honneur, Kape et Abramovitch, vice-présidents; Cohen, membre du Comité; Ores, de la L.I.C.A.; Picard, du M.R.A.P.; Glasman, de l'U.J.R.E.; Spitz, Stumpier, du Sporting-Club Macabré; Mulfran; Rapasky, rescapé du Ghetto de Varsovie; Mlle Perpignat, du Schomer Haizair.

M. le Ministre officiant Coppelman chanta les prières rituelles Kaddisch et El Mole rahamin écoutées debout par toute l'assistance.

Puis M. Cohen fit un émouvant historique de l'insurrection du Ghetto de Varsovie soulevé contre les nazis, par lesquels furent massacrés 6 millions de Juifs. Par les camps de la mort, les chambres à gaz, les fours crématoires, ils avaient réduit de 550.000 à 70.000 la population du Ghetto. Ceux-ci, à partir d'avril 1941, organisèrent la résistance. Joseph Levartowski fit l'unité dans le ghetto et en avril 1943 s'engagèrent les combats contre les nazis. Les jeunes s'y jetèrent avec enthousiasme, sachant la mort inévitable. Le Ghetto assiégré résista 42 jours pendant lesquels ses maisons furent brûlées l'une après l'autre jusqu'à ce

qu'il ne fut plus qu'un immense bûcher.

M. Cohen exalta cette héroïque épopée d'un peuple qui ne voulait pas se soumettre pour sauvegarder les valeurs de la personne humaine.

« Ce glorieux souvenir, dit-il, doit nous unir pour garder à l'homme le bien le plus cher que la civilisation doit lui apporter : la liberté. »

Au cours de la dernière partie, a été projeté « Au cœur de l'orage », de Jean-Paul Le Chanois, film de la Résistance, composé de séquences documentaires se situant en partie dans des décors de la région et du Vercors, avec Jean Chevrier.

Nous devons exprimer ici nos félicitations au Comité de notre section lyonnaise pour avoir su organiser cette manifestation dans la plus large union et pour le brillant succès obtenu.

LE 9 MAI, A PARIS, SALLE DE L'ENTREPOT

Le 9 mai dernier, nous avons organisé, salle de l'Entrepôt, une soirée commémorative à l'occasion du 16^e anniversaire de la glorieuse insurrection du Ghetto de Varsovie.

Au cours de cette soirée présidée par notre président, le docteur Danowski, prirent la parole : M. Fournier Bocquet, secrétaire général de l'Association des Combattants de la Résistance, ainsi que le camarade Joseph Fridman, vice-président d'honneur de notre Union.

Les orateurs exaltèrent l'héroïsme des combattants du Ghetto et s'arrêtèrent sur les enseignements à tirer de leur lutte et de leur sacrifice : Rester unis pour combattre plus efficacement

le nazisme et l'antisémitisme renaissants.

La soirée s'est achevée avec la projection du film émouvant *Dernière Chance* qui évoque les souffrances des hommes, des femmes et des enfants traqués par les nazis pendant l'occupation, cherchant à se réfugier en Suisse à travers la montagne.

LE 19 AVRIL A SAINT-QUENTIN

C'est notre section de Saint-Quentin qui a pris l'initiative d'organiser la commémoration, dans cette ville, du 16^e anniversaire de l'insurrection du Ghetto de Varsovie. A son appel, les personnalités du monde combattant ainsi que les organisations juives se sont réunies, le dimanche 19 avril, au cimetière Saint-Jean.

Après que le rabbin eut dit la prière aux morts, notre camarade Joseph Fridman, vice-président d'honneur, évoqua l'héroïsme des combattants du Ghetto et l'enseignement de leur sacrifice.

Nous étions présents avec le drapeau...

A la Cérémonie de la Flamme, organisée pour la première fois par l'U.F.A.C., le 28 février dernier.

A la célébration du XI^e anniversaire de l'Etat d'Israël, le 3 mai dernier au Palais de Chailnier.

Le 6 mars, salle de l'Entrepôt, à la soirée commémorative en l'honneur du groupe des « 23 », Manouchian-Bozow-Reiman, fusillés par les Allemands il y a 15 ans.

Le 8 mai, avec l'U.F.A.C., qui a déposé une gerbe sur la tombe du Soldat Inconnu, à l'Arc de Triomphe.

A la grande commémoration en l'honneur du 16^e anniversaire de la glorieuse insurrection du Ghetto de Varsovie qui a eu lieu le 19 avril au Palais de la Mutualité.

Le 12 mai, à la cérémonie traditionnelle de la Flamme organisée par la Fédération groupant toutes les associations d'anciens combattants juifs des deux guerres.

Avec les combattants Prisonniers de Guerre de la Seine, à leur congrès tenu les 18 et 19 avril à Gennevilliers.

Le 14 mai, avec les résistants, les déportés et la Fédération des organisations d'anciens combattants juifs, rue Geoffroy-l'Asnier, devant le Mémorial du martyr juif, pour protester contre la profanation du monument par de misérables individus.

Le 25 avril, à la cérémonie traditionnelle de la Flamme, organisée par l'U.G.E.V.R.E.

Le 17 mai avec les anciens déportés juifs, au pèlerinage à Pithiviers et Beaune-la-Rolande, à l'occasion du 18^e anniversaire des premiers internements.

Dimanche 31 Mai au Palais de l'U.N.E.S.C.O. XI^e JOURNÉE NATIONALE contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix

C'est le dimanche 31 mai que se déroulera, dans la grande salle de conférence du Palais de l'U.N.E.S.C.O., la 11^e Journée Nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix.

professeur à l'Institut d'Ethnologie; Pierre Paraf, écrivain; Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P., sur les problèmes suivants : la législation antiraciste en France et son application; comment enseigner la fraternité; la science, l'histoire et la soci-

logie contre le racisme; les traditions antiracistes de la culture française; les développements actuels de l'antisémitisme et du racisme. Notre Union sera présente aux travaux de cette journée antiraciste, avec une large délégation.

Les A. C. continuent l'action

(Suite de la page 1)

1) Il demande aux Unions départementales d'intervenir auprès de toutes les municipalités pour qu'elles prennent position en faveur du rétablissement de nos droits et pour que leurs membres affirment cette position aux élections sénatoriales.

2) Il leur demande également d'envoyer le jour de la rentrée

du Parlement des télégrammes à tous les groupes parlementaires.

3) Il a prévu, à la mi-mai, c'est-à-dire durant la session parlementaire, l'organisation d'une manifestation publique à Paris pour les départements de la région parisienne.

4) Au cas où le gouvernement maintiendrait son intransigeance, une grande manifestation à caractère national serait alors organisée.

5) Le Bureau de l'U.F.A.C. a élevé une protestation contre la décision du Président de la République de reporter au deuxième dimanche du mois la commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Il a, en même temps, décidé de commémorer cet anniversaire le 8 mai.

NOS PEINES

Nous sommes profondément touchés par la mort de notre camarade

KAN,

membre de notre organisation et l'un des fondateurs de la section de Saint-Quentin.

Condoléances émues à la famille et au Comité local.

Nos condoléances les plus sincères à notre camarade et Madame

Henri GELBLAT

qui viennent de perdre leur mère, Mme Veuve **SAMTER.**

Nous exprimons nos condoléances à Mlles **Lyda** et **Rosette Gutman**, qui viennent de perdre leur mère,

Hélène GUTMAN,

veuve de notre regretté camarade **Abram**, décédé il y a à peine un an.

Le Comité Directeur exprime ses condoléances à la famille, à la suite de la mort de notre camarade

Albert SZPAK.

Nous exprimons nos condoléances les plus sincères à notre camarade

KAC (rue Julien-Lacraix)

qui vient de perdre son épouse.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à l'Association des Garibaldiens à l'occasion de la mort de notre camarade

PALAZI,

vice-président de l'organisation des A.C. d'origine italienne et vice-président de l'U.G.E.V.R.E.

Le Directeur : **I. CLEITMAN.**

S.I.P.N., 14, rue de Paradis, Paris

Notre solidarité avec les sinistrés de Madagascar

Le sentiment de solidarité est très ancré dans le cœur des anciens combattants juifs, et c'est pourquoi nous sommes toujours présents, dans le cadre de nos possibilités, lorsqu'il s'agit de venir en aide à des personnes éprouvées.

C'est ainsi que nous avons décidé d'adresser la somme de 25.000 francs à la Croix Rouge

Française pour les sinistrés de Madagascar. Voici la lettre que le Président de la Croix Rouge nous a envoyée :

« Votre geste en faveur des sinistrés de Madagascar nous a profondément touchés. Je tiens à vous remercier de votre don généreux de vingt-cinq mille francs qui permettra de soulager des infortunes et en particulier de venir en aide aux enfants. »

« Je vous exprime toute la reconnaissance de la Croix Rouge Française et vous prie d'agréer, etc... »

FOURNITURES POUR TAILLEURS TISSUS

Maison JACKY

31, rue Simart, 31 PARIS (18^e)

Téléphone : ORN. 82-13

לוי ריבט, אויסגראבונגען און איבערפירן פון פראוויץ און אויסלאנגן קויף פון ערד און קאוויס

LEVI-RIVET

24, Rue Notre-Dame-de-Nazareth PARIS (3^e). Tél. : ARC. 54-97 et 59-96

L'auteur du Statut des Juifs, Alibert, est amnistié !

Le garde des Sceaux vient de prendre un décret d'amnistie en faveur d'Alibert, ancien ministre de la Justice du gouvernement Pétain.

On a l'impression qu'il s'agit d'un coup de sonde : si cette mesure ne provoque aucune réaction, c'est demain Darquier de Pellepoix, Gabolde, Laubreaux (de « Je suis partout ») qui rentreront paisiblement en France dans l'indifférence générale et l'oubli de nos martyrs; c'est du renfort pour « Rivarol » et la recrudescence de l'antisémitisme actif (exemple : les graciés et amnistiés Rebattet, Coston, Cousteau, Lèbre, Benoist-Méchin, Bardèche, Vallat...).

Garde des Sceaux sous l'occupation, Alibert « était le supérieur hiérarchique de tous les magistrats du Ministère public qui ont réclamé et obtenu des condamnations souvent précédées de tortures et suivies de déportations ou d'exécutions », nous déclare un de nos conseillers. Ainsi se trouve-t-il responsable d'un nombre considérable de crimes qui ont entraîné, à la Libération, sa condamnation à mort par contumace.

La Fédération des associations d'anciens combattants volontaires juifs, de même que le Comité de Liaison de la Résistance, se dispose à attaquer en Conseil d'Etat le décret abusif du garde des Sceaux. Et, quelle qu'en puisse être l'issue, l'initiative de la Fédération ne manquera pas d'éclairer l'opinion publique et la mettre en garde contre des excès de générosité qui deviennent des excès de pouvoir.

Mais cette responsabilité s'aggrave du fait qu'il fut en outre l'élaborateur du statut des Juifs (octobre 1940) et s'en montra, avec Pétain, le plus acharné défenseur au Conseil des ministres, et là encore les victimes de ses agissements ne se peuvent dénombrer.

Allez à AMELIE-LES-BAINS (Pyrénées-Orientales)

à l'Hôtel Regina

Vous y trouverez le confort, la bonne table et surtout un accueil fraternel par le patron, ancien combattant. Prix spéciaux pour les adhérents de notre organisation.

JACQUES BANATEANU MARCEL MOURIER

MARBRERIERS

Directeurs-Propriétaires de

LA MARBRERIE DE BAGNEUX

122, Route Stratégique, Montrouge

Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux

Téléphone. Jour : ALEsia 20-16 - Nuit : MONtmarte 24-74

Entreprise générale de convals

Transports funéraires et tout ce qui concerne les travaux de cimetières

Fournisseurs des Sociétés Le Secours Mutuels Israélites et de l'Union

RENSEIGNEMENTS GRATUITS MAISON RECOMMANDÉE

אויף דער טראדיציאנעלער אנדענק- צערעמאניע

לכבוד די געפאלענע יידישע פראנט-קעמפער

וועלכע וועט פארקומען אונטערן פארזין
פון דער דאָנאַטאָר פּאַרטיי, פּרעזידענט פון אונדזער פּאַרלאַנד
דער רעליגיעזער טייל וועט אַרומגעפירט ווערן פון:
ראַבינער אַייזיק אַהן און בערלינסקי
עס וועלן רעדן:
אדווי עטיען נאָו אַ, וויצע-פרעזידענט פון „אופאק“
א. בראַסלאָווסקי, פרעזידענט פון „אויזשענער“
מ. וואַליקאָו, פרעזידענט פון פּעדעראַציע
פון די יידישע קאָמבאַטאַנטן פון ביידע מלחמות
אַליזאָבלאָם, גענעראַל־סעקרעטאַר פון אונדזער „פאַרבאַנד“
די רעזולטאטן ריזניקע אַנדענק-צערעמאניע וועט פאַרקומען אין
דער אַנזענליכער פון צאַלרייכע ציווילע און מיליטערישע פּערזענ-
לעך און גרויסער צאל רעליגיעזע פון קאָמבאַטאַנטן.
אַרגאַניזאַציעס פון פאַרזין און פּראָווינק.

אונזער ווילן

אַרזאַן פון באַרעאַנד פון די געוויינטלעכע פּראָנט-קעמפער

דער זיג טאר נישט פארשפילט ווערן

(צום 14-טן יארטאג פונעם נצחון איבערן היטלעריזם)

גונגען דארפן מיר רעאגירן קעגן דער סכנה, וואס עס שטעלט מיט זיך פאר די אויפלעבונג פונעם יידישן טשען מיליטעריזם און ראַסיוזם. מיר דאַפן אין אַט די סעג, ווען די אויסער־מינסטערן פון די גרויסע מלוכות, וואס זיינען געווען פאַר רייניקט אינעם צווייטן וועלט־קריג קעגן היטלעריזם, זיינען זיך צוגיפן געקומען אין זשענעווע, אויסדריקן אונדזער ווונט, אונדזער פאַרלאַנג אַז די וואס האָבן צוזאַמען דערפירט צו דער קאַפיטולאַציע פון היטלער - דייטשלאַנד מיט 14 יאָר צוריק, זאלן געפירט אַ געמיינזאַמע באַזע פאַר נישט דערלאָזן, אַז דייטשלאַנד זאל אויספירן זיין דער צענטער פון רעוואַנש, פון ראַסיוזם און אַנטי־סעמיטיזם.

דער זיג פון מאי 1945 טאר נישט פאַרשפילט ווערן!

ג. קעניג

באַצאלט מיט זייער לעבן פאַר דעם דאָזיקן זיג, וועגן די מיליאָנען אומ־שולדיקע מענער, פרויען און קינדער, וואס זיינען דורך דעם נאַציזשן תּליון, געפייניקט, געאַזט און גע־ברענט געוואָרן.

אַבער צו אַט דעם טאַפּלען גע־פיל - פון דער פריער צוליבן טריי אומף איבערן היטלעריזם און פונעם טיפן ווייטיק צוליב דעם דריטל פון אונדזער פּאָפּל, וואס האָט דעם נצחון נישט דערלעבט - קומט איצט צו נאָך דאַס געפיל פון אומ־רו און אַנגסט צוליב דער היידער־אויפלעבונג פון די רעוואַנשיסטישע כוחות אויף יענער זייט רייך.

עס איז אַ טרויעריקער פאַקט, אַז די היטלערישע גענעראַלן פאַרנעמען אויספירן זייערע הויכע פּאַסטנס כראש פון דער נייער ווערמאַכט; אַז די געוויינטלעכע פּאַנטן און געשטאַפּלייט זיינען אַרגאַניזירט אין צענדליקער מיליטערישע אַרגאַניזאַציעס. דער גרעסטער טייל דיכטער און לערער זיינען געוויינטלעכע פּאַנטן, עס וואַקסט דאָרט די כוואליע פון אַנטי־סעמיטישע אַרטיסטן, פון אַנטי־יידישע אויסגאַבן, פון שענדונגען פון בית־עולםס, דאַס האָט אַנגענומען אַזאַ פאַרנעם, אַז נישט בלויז אַזעלכע יידישע אַר־אַניזאַציעס, ווי דער יידישער וועלט־קאָנגרעס האָבן אויסגעדרוקט זייער פּראָטעסט, נאָר אויך אַזעלכע נישט־יידישע פּערזענלעכקייטן ווי פּראָפּטאָר מאַריאַק, אַזעלכע צייטונג־עקספּלעצט, אַזעלכע וויכטיקע אינ־טערנאַציאָנאַלע אַרגאַניזאַציעס, ווי דער אייראָפּעאַישער פאַרבאַנד פון די געוויינטלעכע קאָמבאַטאַנטן, וועמענס פרעזידענט עס איז ווענסען אַריאַל, אַרפּן קאַנגרעס פון דאָזיקן פאַר־באַנד מיט אַ פאַר חדשים צוריק, אין מינלעך, האָבן די מערב־דייטשע דעלעגאַטן גופא איבערגעגעבן רע־וואַלירנדירנדיקע פאַקטן פון דער ווידער־דערוואַכונג פון נאַציזם און אַנטי־סעמיטיזם ביי זיי אין לאַנד.

עס איז קלאָר, אַז מיר, יידישע פּראָנט־קעמפער, קענען נישט און טארן נישט בלייבן גלייכגילטיק צו אַט דער סיטואַציע, אומאַפּהענגיק פון אונדזערע פּאָליטישע איבערצייט

פאר פארזיכערן דעם דערפאלג פון אונזער טאמבאלא-אקציע

וואָס ציעט, און אַלס רעזולטאַט דערפון האָבן מיר זיך געשטעלט פאַר אַן אויפגאַבע צו העלפן, אין די ראַמען פון אונדזערע מעגלעכקייטן, און אַנטקעגנרומען געוויסע ווענדונגען, מיר ווילן אויך פאַרשטאַרקן די סאַציאַלע טעטיקייט און ווי ווייט מעגלעך ענטפערן אויף די אַלע ווענדונגען, וואָס קומען אַריין אין אונדזער פאַרבאַנד.

און ליידער ווערן די פאַרלאַנגען וואָס אַפּטער און דרינגלעך כער, אַלס רעזולטאַט פון דער אַל־געמיינער שווערער לאַגע, וואָס פילט זיך זייער שטאַרק אין די קאָמבאַטאַנטן־רייטן, מיר באַמיען זיך אויך צו ברענגען צום אויסדרוק אונדזער סאַלידאַריטעט מיט די קינדער פון אונדזערע מיטגלידער, וועלכע זיינען אין אַלושיריע, שווייץ, קענדיק זיי פון צייט צו צייט אַ פּעקל.

אונדזער בודזשעט, וועלכער איז שוין אַזוי אויך שווער באַלאַסטעט זיך צוליב דער גרויסער און פאַרצווייגטער טעטיקייט, וועלכע מיר פירן אויף אַלע געביטן דערמעגלעכט אונדז נישט צו קענען רעאָליזירן אין אַ גענוגדיקער מאָס די אַלע אויפגאַבן, מיר געניסן נישט פון קיין סובווענציעס און אונדזער כוח באַשטייט אין דער פאַרשטענדעניש פון אונדזערע מיטגלידער, צו וועלכע מיר ווענדן זיך טאַקע יעדעס מאל.

שוין באַלד צוויי חדשים, ווי אונדזער פאַרבאַנד האָט פּראָקלאַמירט די אַקציע פון דער טאַמבאלאַ, עס איז נישט מער נויטיק פיל אויפצוקלערן די וויכטיקייט פון דער אַקציע, וועלכע מיר פירן אַדורך יעדעס יאָר מיט דערפאַלג אַדאַנק דער פאַרשטענדעניש פון אונדזערע מיטגלידער.

ווי באַקאַנט, איז די הכנסה פון דער טאַמבאלאַ באַשטימט לטובה אונדזער סאַציאַלע טעטיקייט און אויך 50 פּראָצענט אויף הילף פאַר ישראל.

אין דעם פאַריקן יאָר, אין צוזאַם מעגנאַנג מיט דעם 10־יאָריקן יובל פון מדינת ישראל, האָט אונדזער פאַרבאַנד אַדורכגעפירט אַ געלונגענע פּראָפּטאָר מאַריאַק, אַזעלכע צייטונג־עקספּלעצט, און ביי דער געלע־גענהייט האָבן זיך דאָרט אונדזערע פאַרשטייער געשטעלט אין פאַרבינדונג מיט די קאָמבאַטאַנטן־אַרגאַניזאַציעס.

שוין אַ פאַר וואָכן, ווי מיר האָבן אַרומגעשיקט דורך פאַסט די קאַר־געטן פון דער טאַמבאלאַ, אַ געוויינטלעכע פּאָזיטיוו געענטפערט און אַרומגעשיקט זייער באַשטייערונג אַבער פיל האָבן נאָך ביי איצט נישט געענטפערט. עס איז וויכטיק נישט פון שלעכטן ווילן, עס איז פיל מאָל צוליב פאַרבאַנדלעכע און און אויך צוליב דער שווערער צייט, אַבער טראָץ דעם מאַכן מיר אַ דרינגדיקן רוף צו אַלע אונדזערע מיטגלידער:

וואָרט נישט, אַז מען זאל אויך באַזוכן, שיקט אַליין אַריין די באַ־טרעפּנדיקע סומע, און ווען אַ קאַ־מיטעט־מיטגליד קומט צו אַיך, פאַרגעסט נישט, אַז דאַס איז אַ מענטש, וואָס רייסט זיך אַפּ פון זיין אַרבעט, פון זיין באַשעפטיקונג, כדי אויסצופירן אַ געזעלשאַפּטלעכע מיסיע און נעמט אים דעריבער אויף חבירה, מיט וואָרעמקייט און דער־פילט דער עיקר איער חוב, נעמען דיק אַ וואָס גרעסערע צאל טאַמבאלאַ־לאַצעטלעך, נישט בלויז פאַר אַיך, נאָר אויך פאַר אַייערע פריינט און באַקאַנטע.

העלפט אונדז פאַרוויקלעכן די געשטעלטע אויפגאַבן פאַרן כבוד פון פאַרבאַנד און פאַרן ווילן פון אַלע געוועזענע יידישע פּראָנט־קעמפער.

ל. סאלאַמאַן

שלום עליכם



אויף דער נאַכטער וועלט ווערט אַרעט געפייניקט דער 100־טער געבוירטאָג פון גרויסן קלאַסיק־קער און געוויינטלעך יידישן שרייב־בער, ש ל ו ם - ע ל י כ ם .

„מעדאי מיליטער“

אויף דער צווייטער זייט אין פּראָנציוזיש, וועט איר זען אַ גרעסערע צאל פון אונדזערע מיטגלידער, וואָס האָבן לעצטנס באַקומען די הויכע אויסצייכענונג, „מעדאי מיליטער“.

וועגן אַלע אינפאַרמאַציעס זיך ווענדן יעדן טאָג, נאַכמיטאָג, אין ביראָ פון פאַרבאַנד, 18 רי דע מע־סאָשערי, פאַרזין (10).

די פערמאנענצן

די ביראָ פון פאַרבאַנד, 18 רי דע מעסאָשערי, איז אָפּן יעדן טאָג בלויז נאַכמיטאָג, פון 2 ביי 6.30 אונט.

דער גענעראַל־סעקרעטאַר, איז בלום, נעמט אויף יעדן טאָג פון 5 ביי 6.30 אונט, וועגן אַלע ענינים, וואָס האָבן אַ שייכות צו קאָמבאַטאַנטן און מלחמת־קרבות, ווי אויך בנוגע די דייטשע אַנטי־שעדיקונגען.

די טראדיציאנעלע פראם-צערעמאניע



יוסף פרידמאַן, ערן וויצע־פרעזידענט פון אונדזער „פאַרבאַנד“ און ה. בלענאַר פון די ייד, קאָמבאַטאַנטן פון 1914-18 ציינדן אַן דעם פּלאַם, דעם 12־טן מאי, ביים קבר פון אומבאַקאַנטן סאַלדאַט.

11 יאָר מדינת ישראל

אונדזער באַגריסונגס - טעלעגראַמע

אין צוזאַמענהאַנג מיטן 11־טן יארטאָג זינט דער אַנטי־סעמיטיזם פון מדינת־ישראל האָט אונדזער פאַרבאַנד איבערגעשיקט פּאַלגן־דיקע טעלעגראַמע צום מלוכה־פרעזידענט:

בן-צבי, פרעזידענט פון מדינת ישראל, ירושלים

„די בעסטע ווונטשן פון פּראָפּעריטעט און שלום אין צוזאַם מעגנאַנג מיטן 11־טן יארטאָג, שיקט אַיך איבער דער פאַר־באַנד פון די געוועזענע יידישע פּראָנט־קעמפער, 18 רי דע מע־סאָשערי“.

דער פרעזידענט, דער גענעראַל־סעקרעטאַר
דיר דאַנאָוסקי, איזי בלום

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X* - Tél. : PRO. 44-69

Un bilan encourageant

Le 22 novembre prochain, aura lieu l'Assemblée Générale annuelle de notre Union, qui se déroulera sous le signe du 15^e anniversaire de son existence.

Le bilan d'activité de l'année écoulée qui sera présenté à nos camarades est encourageant. Le nombre d'adhérents ayant payé les timbres pour 1959 n'a pas diminué bien que, cette année encore, des camarades soient décédés, prématurément hélas, victimes des dramatiques conséquences de la guerre.

C'est pour la première fois depuis fort longtemps que nous avons terminé l'année, non pas avec un déficit comme nous en avions l'habitude, mais avec un excédent en caisse, et cela après nous être acquittés de pas mal d'anciennes dettes.

Le bal de nuit au Palais d'Orsay n'a jamais encore attiré autant de monde, et notre tombola a connu un succès sans précédent.

Nos camarades ont répondu avec chaleur et sympathie, davantage encore que par le passé, à tous nos appels et à toutes nos initiatives.

Si notre Union jouit d'une telle popularité et d'une telle estime parmi la grande masse des anciens combattants juifs et des victimes du nazisme, c'est qu'ils voient en elle le véritable défenseur de leurs intérêts.

Que ce soit dans la lutte pour leurs droits (pensions, carte de combattant, pécule, etc.) ou pour la défense de la paix, que ce soit dans l'action contre l'antisémitisme et la xénophobie ou contre le réarmement alle-

mand, notre Union reste le fidèle interprète des aspirations les plus profondes des anciens combattants juifs.

Elle traduit fidèlement le sentiment de tous en agissant en tant qu'organisation unitaire dans tous les autres problèmes, et notamment dans la question d'Israël, en préconisant la paix dans le Proche-Orient et en contribuant matériellement à l'œuvre de construction du jeune Etat juif.

Nous écartons tout ce qui peut nous diviser, car trop nombreuses sont les questions qui nous unissent au delà de nos conceptions philosophiques ou idéologiques. C'est pourquoi les portes de notre maison sont largement ouvertes à tous.

Nous ne demandons à personne, lorsqu'il veut venir chez nous, à quel parti il appartient; nous lui demandons simplement quels sont ses besoins, ses desideratas, et il suffit qu'il présente sa fiche de démobilisation pour que ses droits soient défendus par nous.

C'est là notre ligne de conduite. C'est en cela que réside notre force.

A la veille de notre Assemblée Générale et à l'occasion de la célébration du 15^e anniversaire de notre Union, pourquoi ne pas le souligner ?

Le 22 novembre, à l'Assemblée Générale, tout en apportant vos critiques et vos suggestions, vous ne manquerez certainement pas d'approuver une fois de plus la voie que nous nous sommes tracée et que nous entendons toujours suivre.

Isi BLUM.

Le 3 Octobre dernier, de l'Opéra au Carrroussel Grandiose manifestation des Combattants

Jamais encore Paris n'a vu un cortège aussi puissant, une foule aussi dense d'anciens combattants. Ils étaient près de 100.000 à défiler, paralyant toute circulation pendant plus de deux heures en plein cœur de la capitale.

Deux générations du feu se mêlaient sans souci d'origine ni d'appartenance : poilus de 14-18 et résistants de 1940, rescapés des camps de la mort et prisonniers des « stalags ». Tous les anciens combattants de France s'étaient fait représenter à cette manifesta-

tion nationale, et 65 départements faisaient bloc autour de leur pancarte. Sur la poitrine de ces combattants s'étalait tout l'arc en ciel de la gloire, depuis le rouge de la Légion d'honneur jusqu'au jaune et vert de la médaille militaire, parmi l'or et le bronze des croix et des étoiles.

En tête venaient les drapeaux de l'U.F.A.C., du Comité d'entente des grands invalides de guerre, de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et de la Fédération des amicales régimentaires.

Suivaient les grands invalides. Et le cortège réglait sa marche sur leur pas douloureux.

Derrière venaient tous les di-

rigéants de l'U.F.A.C. et des organisations participantes.

C'était ensuite l'interminable coulée tricolore des 4.000 drapeaux, suivie de la grande masse des combattants et victimes de guerre.

Par cette puissante manifestation, les anciens combattants ont souligné leur ferme détermination de rester unis et de continuer leur action afin d'obtenir l'abrogation de l'ordonnance du 30 décembre 1958 et le rétablissement de la retraite.

Ajoutons qu'à l'appel de notre Union de nombreux anciens combattants juifs ont participé à cette grandiose manifestation de protestation.

Placée sous le signe
du 15^e anniversaire
de notre Union.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

aura lieu

Le Dimanche 22 Novembre
à 9 h. 30 du matin

au Cercle Républicain
5, Avenue de l'Opéra
(Métro : Palais-Royal)

Venez nombreux ! Des questions importantes
sont à l'ordre du jour, et il sera procédé à
l'élection du nouveau comité directeur.

Une délégation de notre Union reçue par M. Raymond Triboulet Ministre des Anciens Combattants

A l'occasion du 15^e anniversaire de la fondation de notre Union, une audience nous a été accordée par M. Raphaël Triboulet, ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre, le 28 septembre dernier.

La délégation, composée de nos camarades Isi Blum, B. Pons, L. Salomon et I. Perstunski, a fait connaître au ministre nos projets au sujet

des célébrations du 15^e anniversaire.

Elle a en outre attiré l'attention du ministre sur le retrait des pensions à certaines victimes du nazisme qui, n'ayant pas suffisamment de preuves de leur ancienne nationalité, ne peuvent plus bénéficier de l'accord de réciprocité franco-polonaise. La délégation a demandé que soit pris en considération pour rétablir leurs droits, le fait qu'avant leur déportation ils étaient eux-mêmes ou bien les disparus, engagés volontaires dans l'armée française.

UN DEJEUNER FRATERNEL POUR CÉLÉBRER LE 15^e ANNIVERSAIRE

A l'occasion du 15^e anniversaire de la fondation de notre Union, un déjeuner fraternel aura lieu le 22 novembre, à l'issue de l'Assemblée générale, avec la participation de nombreuses personnalités du monde combattant.

Ceux qui désirent retenir leur place à ce banquet, qui aura lieu au Cercle Républicain, sont priés de se faire inscrire au bureau de notre Union, 18, rue des Messageries, le plus tôt possible.

Le congrès de l'U.F.A.C.

Les 3 et 4 octobre, s'est tenue à Paris l'Assemblée générale annuelle de l'U.F.A.C.

A l'issue de ses travaux, une motion relative à la retraite a été adoptée. On y lit notamment : « L'Assemblée générale considère qu'il n'est pas de marchandage et d'annulation possibles. La retraite est un symbole de la reconnaissance nationale, mais elle est aussi l'expression d'un droit à réparation. Il s'exprime par une prestation dont le montant ne peut être réduit sans qu'il soit touché à l'essence même du droit. »

En conséquence, les délégués des 2.600.000 anciens combattants, réunis au sein de l'U.F.A.C., estiment que la manifestation du 3 octobre « ne peut être qu'une étape et que des mesures plus énergiques encore, notamment dans l'organisation de manifestations nouvelles, doivent être d'ores et déjà envisagées ».

En ce qui concerne le problème algérien, l'Assemblée générale :

« Souhaite de nouveau que, par tous les moyens appropriés, soit rapidement recherchée un « cessez-le-feu » qui, mettant fin aux effusions de sang, permettrait de créer le climat nécessaire à une rapide solution démocratique garantissant les intérêts légitimes

de la France et des populations algériennes. »

En ce qui concerne la renaissance du nazisme, l'Assemblée Générale :

« Exprime son inquiétude devant la resurgence des propagandes nazies et fascistes qui se sont exercées plus particulièrement en Allemagne et en Italie, trouvant également des échos et de jeunes adeptes en France » ;

« Demande au Gouvernement une intervention rapide et énergique afin que, partout dans le monde, soit mis un terme définitif aux activités de tous les régimes de terreur et d'oppression contre lesquels les anciens combattants, avec ou sans uniforme, ont lutté victorieusement pendant la deuxième guerre mondiale. »

Enfin l'U.F.A.C. se réjouit de voir débiter prochainement, à l'Assemblée générale de l'O.N.U., de larges débats sur le désarmement général, simultané et contrôlé, qui, à son avis, « constitue la seule mesure efficace à réaliser pour délivrer l'humanité de la hantise de la guerre ».

L'U.G.E.V.R.E. a été représentée à cette Assemblée générale par nos camarades A. Braslavsky, J. Minc, Marhini, Zanca et Roslain.

Vous viendrez tous réveillonner au 15^e Grand Bal Annuel

DE VOTRE UNION

qui aura lieu comme tous les ans

Le 24 Décembre 1959

de 22 heures à l'aube

dans les salons du Quay d'Orsay

Vous pouvez dès à présent réserver vos places pour le souper.

Après notre Cérémonie du Souvenir du 7 juin

Notre cérémonie annuelle du souvenir, le 7 juin dernier au Cimetière de Bagneux, devant notre Monument, a connu un très grand succès, aussi bien par le nombre des personnes présentes que par l'organisation exemplaire du déroulement.

De nombreuses personnalités civiles et militaires, dont le général Nicolle, représentant la 1^{re} Région, ainsi que des délégations des organisations d'anciens combattants ont tenu, par leur présence, à associer l'opinion tout entière à l'hommage que nous avons rendu à la mémoire du combattant juif mort pour

la France au cours de la dernière guerre.

Après le service religieux, des allocutions ont été prononcées par le docteur Danowski, président de notre Union, par le secrétaire général, Isi Blum, et par M^r Etienne Nouveau, vice-président de l'U.F.A.C.

La musique militaire mixte du 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine et du 5^e Régiment du Génie, qui participa à la cérémonie, lui a donné un éclat particulier.

La cérémonie s'est terminée, comme tous les ans, par un défilé de nos camarades devant la tribune officielle.

Rencontre amicale avec les délégués de province

A l'occasion de la cérémonie du souvenir du 7 juin dernier, une rencontre fraternelle a eu lieu entre notre direction et les délégués de nos sections de Lyon, Nancy, Saint-Quentin et Lens.

Au cours de la réception qui se déroula dans une atmosphère très amicale, des problèmes qui se posent devant les anciens combattants juifs de France ont été largement évoqués.

Tous étaient d'accord sur la nécessité de renforcer les sections là où elles existent et d'en créer d'autres dans les villes importantes où vivent des anciens combattants juifs qui ne sont pas organisés.

Au cours de la discussion, il a été surtout souligné l'aspiration profonde des anciens combattants de forger l'union dans leurs rangs et de renforcer la collaboration avec l'ensemble du mouvement combattant du pays.

Rappelons que la province a été représentée par les camarades suivants :

Lyon : Gittler, Grobocopatel, Rotenberg.

Nancy : Kirchner.

Saint-Quentin : Glowitshower, Gurfinkel.

Lens : Maurice Cymbalist, Morgenstein, Younger.

LYON Commémoration à Châtillon-d'Azergues

La cérémonie de cette année, le 19 juillet dernier, a rassemblé une foule encore plus nombreuse et s'est déroulée en présence d'un grand nombre de personnalités civiles et militaires.

La cérémonie de Châtillon-d'Azergues a été précédée d'offices religieux à l'église et au temple, d'une visite au cimetière israélite de la Mouche et d'un dépôt de gerbes au Veilleur de Pierre.

Un détachement du 99^e B.I.A. rendait les honneurs, en présence de M. Faure-Brac, représentant le Préfet du Rhône, de M. l'Adjoint Gisclon, représentant le Maire de Lyon, de M. le Commandant Moulou, représentant le Général gouverneur, de M. le Chanoine Buttin, représentant S.E. le Cardinal Gerlier, de M. le Pasteur Cook, de M. le Rabbin Coppelmann, représentant le Grand-Rabbin de Lyon.

Sur le coin de terre qui sera à jamais considéré comme sacré, arrosé qu'il fut du sang d'hommes défendant une juste cause, des voix allaient s'élever pour saluer la mémoire des victimes de l'oppression et affirmer avec

On se souvient encore, à Châtillon-d'Azergues, de ce 19 juillet 1944. A cinq heures du matin, trois cantons traversaient la bourgade. Peu après, tout le monde dans le village était sur pied, tendant l'oreille, angoissé : des armes automatiques claquaient, rageuses. Peu après, les camions passaient à nouveau. Les SS chantaient...

A deux pas de la route, dans le petit bois d'acacias, liés l'un à l'autre, cinquante-deux résistants gisaient, la face contre terre. Une digne sépulture fut assurée à ces morts. Et désormais un demi-cercle de pierre et de ciment marque l'endroit où ils furent trouvés...

Quinze années ont passé, mais le temps qui noue les corps n'a point effacé de la mémoire des hommes le souvenir de cette sauvage tuerie.

C'est notre section lyonnaise qui, tous les ans, organise une cérémonie d'hommage à la mémoire de ces martyrs en y asso-

ciant tous les héros tombés dans la lutte contre le nazisme et les six millions de Juifs massacrés par les bandits hitlériens, force que tout devait être mis en œuvre pour que jamais plus l'humanité ne connaisse de tels moments d'horreur.

Comme devait le rappeler l'un des orateurs, il y avait parmi ceux qui tombèrent sous les balles nazies « des combattants les armes à la main et des innocents » et aussi « ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas ».

Aussi, tout à tour s'avancèrent vers la petite tribune drapée de tricolore : M. l'Abbé Dubost, curé de Châtillon-d'Azergues ; M. le Pasteur Cook, M. Kopelman, ministre officiant de la communauté israélite de Villeurbanne,

parlant au nom du grand-rabbin de Lyon ; M. Antoine Béraud, au nom du Comité de Liaison des 15 organisations de la Résistance lyonnaise ; M. Fridman, au nom de l'U.L.R.E. ; Max Weinstein, au nom de notre section locale, et enfin le docteur Danowski qui, avec le camarade Herszkowicz, représentait notre Union à ces cérémonies.

Après les discours, on se recueillit un instant, tandis que, dans la clarté ensoleillée, les clairons faisaient retentir tristement la sonnerie aux morts.

Toute la presse régionale a consacré une large place à ces manifestations du souvenir.

Nous devons ici féliciter le Comité de notre vaillante section, grâce auquel la réussite fut totale.

Le pèlerinage du 12^e R. E. I.

Le 21 juin dernier, l'Amicale du 12^e R.E.I. organisait un pèlerinage sous la présidence du commandant Bailly dans les environs de Soissons.

Une gerbe a été déposée à la stèle érigée à Villeneuve-Saint-Germain commémorant les combats menés par le 12^e à cet endroit et où ses pertes furent des plus cruelles.

Après cette cérémonie émouvante, nous nous sommes rendus à Neuilly-Saint-Front, où la Municipalité devait nous réserver un accueil inoubliable : toutes les notabilités de la région, y compris les reporters et photographes des journaux locaux et régionaux, nous saluèrent devant l'hôtel de ville.

Après que le maire, M. Doury, eut souhaité la bienvenue, une gerbe fut déposée devant le monument aux morts.

Répondant aux allocutions prononcées par de nombreuses personnalités, notre président, le commandant Bailly, répondit avec beaucoup d'esprit. Il fit ressortir que notre régiment fut constitué avec une grosse majo-

rité d'engagés volontaires pour la durée de la guerre qui se battirent avec acharnement, bravoure et honneur, à telle enseigne qu'à la fin de la guerre on compta à peine 500 rescapés.

Qu'il nous soit permis, par la même occasion, de féliciter les organisateurs de l'Union des Engagés Volontaires, Anciens Combattants Juifs, pour la célébration parfaite de la Cérémonie du 7 juin dernier à Bagneux, puisque furent présentes les personnalités les plus marquantes, que les discours furent sobres et précis, que le service religieux fut particulièrement émouvant et que le défilé de nos camarades, toujours jeunes, dont le nombre était plus remarquable que jamais, fut impeccable de discipline.

Comment ne pas mentionner aussi la Commémoration du 16 Juillet devant le Vél' d'Hiv', organisée par les deux Associations d'Anciens Déportés Juifs, sous l'égide du C.R.I.F., qui s'est déroulée dans un esprit d'union.

Puisse cet exemple stimuler le rapprochement et l'union des anciens combattants juifs !

Paul GERSTNER.

Nos camarades à l'honneur

Herszek HAUSMAN
Chevalier de la Légion d'honneur

Raphaël LEWKOWICZ
Médaille Militaire



Nos camarades
Abram CRAZOVER,
Paul GERSTNER

viennent de se voir attribuer la Croix de Combattant Volontaire. Nos plus vives félicitations à tous nos camarades décorés.

NOS VŒUX

Notre Comité Directeur exprime ses vœux les plus fraternels au Président et à Mme

Dr DANOWSKI

à l'occasion du mariage de leur fille.

Nous exprimons nos meilleurs vœux à notre camarade et à Mme

Fraïm RACHE

à l'occasion du mariage de leurs fils **Charles**.

Le Comité de notre Section de Saint-Quentin nous prie d'annoncer le mariage de **Madeleine BLUM** avec **Jeannot MARGULES** et exprime les meilleurs vœux à leurs parents, membres de l'organisation.

Notre Section lyonnaise adresse ses meilleurs vœux de bonheur à l'occasion du mariage de

Mlle NEGI avec **M. Georges DEGABAI** neveu du camarade **Albert COHEN**, membre du Comité.

Le Directeur : **I. CLEITMAN.**

S.I.P.N., 14, rue de Paradis, Paris

Les numéros gagnants de notre Tombola

Voici la liste des numéros gagnants de notre tombola annuelle qui a été tirée par un jury au cours de la soirée cinématographique au Casino Saint-Martin, le 7 juillet dernier.

Les lots qui ne seront pas retirés avant le 1^{er} novembre 1959 resteront à la disposition de l'Union au profit de ses œuvres sociales.

Les numéros gagnants

9897 Un voyage en Israël.
15967 15 jours en Autriche.
18089 15 jours en Tchécoslovaquie.

17763 10 jours à la Côte d'Azur.
15476 et 19058 Un appareil photo.
4847 et 18071 Un moulin à café électrique.
307 Un mixer.
3373 et 10366 Un fer électrique.

13234 Un tourne-disque.
15872 Un rasoir électrique.

Les numéros se terminant par le chiffre 807 gagnent une reproduction de Marc Chagall.

Les numéros se terminant par le chiffre 730 gagnent un gilet.

L'action du Comité de liaison de la Résistance

Le Comité de liaison de la Résistance groupant 47 associations a publié fin juillet un communiqué dans lequel sont énumérées diverses actions qui ont été menées par cet organisme. Nous avons extrait pour nos camarades les passages suivants concernant deux questions qui nous intéressent particulièrement :

Contre le maire antisémite de Bellerive-sur-Allier

Le Comité de Liaison s'est préoccupé d'une affaire qui a sans doute connu peu de précédents. Le maire de Bellerive-sur-Allier ayant, pendant la campagne électorale, utilisé le « Bulletin Municipal Officiel » pour se livrer à d'odieuses attaques antisémites contre l'un de ses adversaires et ayant, de ce fait, été condamné par le Tribunal correctionnel de Cusset, les élections municipales ont été annulées par le Tribunal administratif. Or c'est cet ancien maire qui est chargé par le préfet de la préparation des nouvelles élections ! Le Comité de Liaison a exprimé son

présentée au Gouvernement par plusieurs organisations, tendant à obtenir que les prochaines élections soient organisées sous de meilleures garanties d'objectivité !

Le Comité de Liaison a, bien entendu, décidé de maintenir sa pression sur les pouvoirs publics pour obtenir que soit appliquée la convention Mendès-France-Adenauer sur l'aménagement du camp de Bergen-Belsen.

Contre l'amnistie en faveur d'Alibert, ancien Garde des Sceaux de Pétain

Le 1^{er} mars 1959, la presse annonçait qu'un décret du Garde des Sceaux accordait le bénéfice d'une amnistie complète à Raphaël Alibert, ancien garde des sceaux de l'autorité de fait dite gouvernement de Vichy.

Considérant que l'ordonnance portant amnistie du 31 janvier 1959 exclut de son éventuel bénéfice « ceux qui ont exposé quiconque, sciemment, à des tortures, à la déportation ou à la mort » et considérant qu'en sa qualité d'ancien garde des sceaux auteur du Statut des Juifs et des lois d'exception à l'égard des francs-maçons, responsable de l'institution de la petite mort envers les « gaullistes », Alibert entre dans cette catégorie, le Comité de Liaison de la Résistance, au nom des 47 organisations, mouvements ou réseaux qui le composent se déclare solidaire de la Fédération des Associations d'Anciens Combattants Volontaires Juifs qui attaque en Conseil d'Etat le décret abusif.

Le Comité de Liaison de la Résistance considère en effet que le décret en question, tant par son objet que par les motifs exposés dans son préambule, constitue une grave atteinte morale envers les anciens résistants et toutes les victimes de l'occupation.

indignation et a soutenu la requête

NOS PEINES

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à notre camarade et Mme

Chaskiel LEW

cruellement frappés par la mort de leur fils **Max** tué en Algérie le 27 juillet 1959 à l'âge de 22 ans.

Notre Comité Directeur exprime ses condoléances émuees à

Mme FRAJDENRAJCH

qui vient de perdre son mari, **Maurice Frajdenrajch**, membre de notre organisation depuis de longues années.

Nous partageons la peine qui frappe cruellement la famille **Kopiewicz** par la mort de notre camarade

David KOPLEWICZ

décédé à l'âge de 43 ans.

Nous exprimons nos condoléances à notre camarade

Isack GOLDENBERG

qui vient de perdre sa femme.

A la famille cruellement éprouvée par la mort de notre camarade

Chaim BERKOWICZ

nous exprimons nos plus sincères condoléances.

« J'ai été profondément touché de la marque de sympathie que vous avez eu l'obligeance de me témoigner lors du décès de mon père.

« Veuillez trouver ici l'expression de mes plus sincères remerciements. »

Henri ROSENBERG.
(Nancy)

Ce que vous devez savoir

L'état actuel de l'indemnisation des victimes du nazisme

UN examen de l'état des procédures d'indemnisation par le gouvernement fédéral allemand des victimes du nazisme me paraît susceptible d'intéresser un certain nombre de lecteurs.

Indiquons tout d'abord que les inquiétudes qui se sont manifestées au sujet d'un arrêt éventuel des paiements ne me paraissent pas justifiées. Il est certain qu'il existe en Allemagne un courant hostile à l'indemnisation des victimes du nazisme et que certains éléments nazis n'hésitent pas à tirer profit de tout incident pour mener campagne contre la législation actuellement en vigueur. Toutefois, pour des considérations de politique intérieure et internationale, il est peu probable que le principe même de l'indemnisation soit mis en cause.

Ces campagnes ne restent évidemment pas sans toute influence sur l'administration chargée de l'indemnisation et entraînent périodiquement une rigueur accrue à l'égard des diverses demandes. De l'autre côté, l'action de l'organisation allemande des victimes du nazisme et de toutes les autres organisations de victimes n'est pas non plus sans effet, et il importe donc qu'elle se poursuive.

La situation se présente comme suit :

Indemnité pour port de l'étoile et atteinte à la liberté

Cette administration a connu pendant plusieurs années de grandes difficultés. Le gouvernement fédéral avait mis en place un personnel insuffisant en nombre. Depuis quelques mois, la situation s'est améliorée, et le personnel a été renforcé. De ce fait, au cours du mois d'août, malgré les vacances, 2.500 décisions ont été rendues, alors que, un an auparavant, le nombre ne dépassait pas 200 à 300 par mois. Il en résulte que l'on peut envisager actuellement, à moins de difficultés imprévues, un règlement de l'ensemble des dossiers d'ici un an, mais il est évident que ce délai est encore trop long pour les nombreuses victimes qui attendent depuis des années.

Parallèlement à l'accélération de l'examen des dossiers, s'est manifestée une rigueur plus grande dans l'appréciation des preuves fournies. Les autorités réclament très souvent la production de deux témoignages dans les cas où précédemment elles se contentaient d'un seul.

Par contre, il semble maintenant admis, quoique pas de façon définitive, que la vie illégale sous une fausse identité ouvre droit à indemnité.

Quelques problèmes importants attendent encore leur solution. L'administration allemande réserve d'une façon générale la période de séjour dans la zone d'occupation italienne jusqu'au 9 septembre 1943, date de la capitulation de l'Italie. Elle soutient, en effet, que le gouvernement italien était indépendant jusqu'à cette date et que de ce fait l'Allemagne ne pouvait être responsable de ses agissements. Cette question est actuellement soumise à la Cour d'appel. Il n'est pas exclu qu'elle soit résolue favorablement aux victimes, ce serait-ce qu'au motif que dans la zone italienne agissaient les autorités de Vichy qui étaient, quant à elles, directement les sous-ordres du gouvernement du Reich.

D'autre part, la question des prisonniers de guerre juifs retenus en captivité alors qu'ils auraient dû normalement être libérés ou soumis au port de l'étoile et astreints à des conditions de

vie et de travail plus dures que celles de leurs camarades n'est pas réglée.

Rentes de veuves et d'orphelins

Ces dossiers, qui, d'après la loi, devaient en principe être réglés en priorité, ont connu un retard considérable, l'administration allemande les ayant pratiquement négligés.

Depuis quelques semaines, un service particulier a été créé à Cologne. L'examen de ces dossiers va donc être accéléré dans un proche avenir. Le retard accumulé est cependant si considérable qu'il est peu probable qu'il soit rapidement résorbé. Au surplus, le problème qui se pose pour un grand nombre de veuves et d'orphelins qui perçoivent par ailleurs une indemnité de l'Etat français n'est toujours pas résolu d'une façon définitive.

L'administration allemande n'a pas encore fixé dans quelle mesure elle allait tenir compte de ces versements, et, de ce fait, le règlement de ces dossiers risque d'être encore davantage retardé.

Dossiers de santé

C'est pour cette catégorie de dossiers que l'attente risque d'être la plus longue, à moins que l'administration allemande ne soit amenée à revoir entièrement sa méthode de travail.

Actuellement, lorsqu'un certain nombre de documents médicaux permettent de presumer qu'une maladie peut être imputée aux persécutions nazies, le consulat de Paris est chargé de faire passer une visite médicale au demandeur.

Malheureusement, il n'y a que quelques dizaines de médecins experts, alors qu'il y a plusieurs milliers de dossiers.

Une période de trois mois environ s'écoule donc, jusqu'à la convocation par le médecin, puis encore deux à trois mois jusqu'au dépôt du rapport. Lorsque le dossier est de retour à Dusseldorf, il reste environ deux mois dans les services financiers, puis au moins deux mois dans le service de contrôle médical, s'il n'est pas retardé davantage par la nécessité de traduire en allemand certaines pièces.

On peut donc estimer qu'un dossier de santé, dans lequel ne se présente aucune difficulté particulière, demandera au moins une année à dater de la décision d'expertise pour être réglé, et ce délai risque d'augmenter en raison de l'accumulation des dossiers.

Cela est d'autant plus déplorable que l'on se trouve souvent en présence de cas sociaux et de personnes très âgées.

Les responsables du service des pensions m'ont informé de leur volonté de régler rapidement dans les meilleures conditions dans le cadre de la loi les dossiers de santé, mais ils ont été obligés de reconnaître que la situation actuelle ne saurait être considé-

rée comme satisfaisante. Une intervention auprès des autorités gouvernementales allemandes paraît s'imposer là aussi dans l'intérêt des victimes du nazisme.

H. KENIG,
Avocat à la Cour.

Plus de 400 dossiers ont été réglés jusqu'à ce jour par les soins de notre Union. Si nous avons pu obtenir ce résultat bien que la décision d'ouvrir le service Indemnité a été prise avec une année de retard, c'est que notre organisation a, comme dans toutes les autres questions, déployé tous les efforts pour mieux servir et défendre les intérêts de nos camarades.

La carte de Combattant et la certification de l'identité

Le but du décret du 22 octobre 1955 en instituant la carte nationale d'identité a été de créer un document unique à l'effet « exclusif » d'attester l'identité de son titulaire : les conditions dans lesquelles ce titre est établi et délivré ont été précisées par l'instruction générale du 1^{er} décembre 1955, qui a prescrit les pièces d'état civil à produire ainsi qu'éventuellement les pièces justifiant la nationalité du requérant. La carte nationale d'identité, en raison des stricts contrôles dont sa délivrance est l'objet, peut ainsi être considérée comme une pièce annexe d'état civil.

Au contraire, la carte du combattant, document établi pour

attester cette qualité, ne comporte qu'accessoirement l'identité de son titulaire; elle peut donc, le cas échéant, lui permettre de justifier de son identité mais ne saurait être assimilée — pas plus d'ailleurs que toutes les autres cartes où les mentions d'identité n'ont qu'un caractère secondaire — à la carte nationale d'identité, qui constitue aux termes de l'article 5 du décret précité le seul document ayant pour unique objet la certification de l'identité des personnes.

En outre, la carte du combattant, pouvant être attribuée à des ressortissants étrangers, ne constitue pas une preuve de la nationalité française.

PRESOMPTIONS D'ORIGINE ET PREUVE PAR TOUS MOYENS

En 1956, il a été signalé la position de la Cour de Cassation du Conseil d'Etat relative à l'administration de la preuve par tous moyens lorsque la présomption d'origine exigeait pour s'exercer des constatations au retour de la captivité ne peut être appliquée, soit parce que les candidats à pension ont omis de déclarer leurs affections au cours de ces visites, soit lorsque, malgré leurs déclarations, celles-ci ne furent pas portées sur leurs fiches de rapatriement, ce qui constitue, du reste, la majorité des cas.

L'arrêt du Conseil d'Etat précité (affaire Cambie) avait cassé un jugement de la Cour régionale rejetaut un jugement favorable de première instance, sur appel de l'Etat, qui soutenait le défaut de présomption (manque de constat au retour). Le Conseil d'Etat avait estimé que les témoignages de camarades de captivité relatant l'origine de l'affection aggravée après le retour étaient suffisants pour administrer la preuve dès l'instant que l'expert commis par le Tribunal avait établi la relation causale entre les symptômes décrits et le diagnostic résultant de l'évolution de la maladie en cause. La preuve médicale était donc admise par ce moyen légal.

Malgré cet arrêt du Conseil d'Etat en matière de preuve par tous moyens et qui constitue cependant une jurisprudence formelle, la position de l'administration des Pensions demeure obstinément accrochée à la seule notion de la présomption d'origine pour les prisonniers de guerre — présomption basée uniquement sur les effets dans l'article 3 du Code des pensions, de l'ordonnance 45-802 du 20 avril 1945 ayant instauré les visites de rapatriement, alors que les effets combinés des articles 2 et 3 du dit Code devraient prévaloir.

Et l'on constate donc pour les prisonniers de guerre qu'une seule notion est admise, laquelle peut s'énoncer ainsi : pas de constat au retour, pas de pension. Et il est non moins regrettable de voir que de nombreuses juridictions de pensions suivent ce principe erroné.

Or un très intéressant arrêt de la Cour régionale de Limoges vient récemment de confirmer

l'arrêt du Conseil d'Etat que nous venons d'évoquer. Et cet arrêt est surtout remarquable par un de ses « attendus » qui indique : qu'il ne serait plus possible en quelque sorte à un ancien prisonnier de guerre de recourir à la juridiction des Pensions lorsqu'il n'a pas été l'objet d'un constat officiel au retour lui permettant de bénéficier de la présomption d'origine si l'on s'en tient à cette seule notion. Et nous soulignerons particulièrement le passage du dit arrêt où il est dit que « l'on ne peut que s'insurger contre une telle prétention » — ce qui revient en effet à dire que la juridiction des Pensions n'aurait plus aucune raison d'exister si elle n'avait pas le droit de faire respecter l'application de la législation aussi bien en matière de présomption d'origine qu'en matière de preuve. L'application de l'une n'entraînant nullement le bénéfice de l'application de l'autre, en vertu même des articles 2 et 3 du Code des pensions.

L'arrêt de la Cour régionale de Limoges mérite donc d'être cité en entier, et le voici :

« Attendu que le ministre des A.C. et V.G. a régulièrement interjeté appel d'une décision du Tribunal des Pensions de la Corréze accordant une pension de 15 % à titre temporaire à V... du 22 avril 1953 jusqu'au 1^{er} avril 1956, pour des troubles intestinaux :

« Attendu que la décision attaquée est basée sur la preuve résultant : 1) des témoignages de camarades de captivité; 2) sur des avis médicaux, notamment ceux de l'expert M... :

« Attendu, en effet, qu'il n'est pas et n'a pas été possible aux prisonniers rapatriés de se procurer les pièces nécessaires pour établir les maladies, affections dont ils ont été atteints ou soignés pendant la captivité :

« Attendu que, lorsque le prisonnier ne peut apporter de pièces, exiger un document officiel émanant de l'autorité compétente serait décider que toutes constatations faites lors de la visite de retour ne pourraient être admises par les tribunaux :

« Attendu que l'on ne peut que s'insurger contre une telle prétention surtout en l'espèce où : 1) le médecin traitant a constaté les troubles intestinaux dès mars 1944 alors que le rapatriement était du 21 février 1944 — fait relevé par l'expert M... en son rapport et affirmé par le docteur B... en son certificat du 20 février 1947 précisant même que les soins ont été donnés dès le retour de la captivité; 2) les certificats des collègues de captivité affirmant que la dysenterie

dont a souffert V... (certificats L..., L... et P...); 3) l'expert affirme la relation médicale de cause à effet entre la colite et la dysenterie d'ordre amblyennic surtout dans son complément de rapport :

« Attendu que le taux de 15 % proposé par l'expert apparaît correctement évalué.

« Par ces motifs et ceux des premiers juges, la Cour dit bien jugé, mal appelé. Confirme la décision entreprise. »

A LA FÊTE CHAMPÊTRE DE L'U.G.E.V.R.E.

Le 19 juin dernier, l'U.G.E.V.R.E. organisait, comme elle le fait depuis plusieurs années déjà, sa fête champêtre au parc Mabelle, à Montreuil.

Nous avons organisé à cette occasion un petit stand où toute la journée se groupaient de nombreux anciens combattants juifs avec leurs familles et amis.

Ajoutons que la fête a attiré une foule nombreuse et que l'ambiance était comme toujours fraternelle. Voici les numéros gagnants de la tombola de la fête qui a été tirée le 25 juillet dernier :

1^{er} lot, 06982 - 2^e lot, 04559 - 3^e lot, 03751 - 4^e lot, 01158 - 5^e lot, 05039.

POUR VOS NOCES, BANQUETS, SOCIÉTÉS, GALAS, UN SEUL ET UNIQUE ORCHESTRE FOLKLORIQUE ET MODERNE DE JAZZ

LE CHANTEUR ANIMATEUR JIMMY GOLDSTEIN

Ancien Combattant et Déporté CHANTE, JOUE, DIRIGE SON ORCHESTRE, PREND DES ENGAGEMENTS POUR LA PROVINCE

68, rue du Fg-St-Martin PARIS - X^e

Téléphone : COM. 41-60

FOURNITURES POUR TAILLEURS

TISSUS

Maison JACKY

31, rue Simart, 31 PARIS (18^e)

Téléphone : ORN. 32-13

JACQUES BANATEAU MARCEL MOURIER
MARBRIERS
Directeurs-Propriétaires de

LA MARBRERIE DE BAGNEUX

122, Route Stratégique, Montrouge
Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux
Téléphone. Jour : ALÉSIA 20-16 - Nuit : MONMARTRE 24-74
Entreprise générale de convois
Transports funéraires et tout ce qui concerne les travaux de cimetière
Pourmessieurs des Sociétés de Secours Mutuels Israélites et de l'Union
RENSEIGNEMENTS GRATUITS MAISON RECOMMANDÉE

לוי ריבט איבערפראכונגען און איבערפירן פון פראווינק און אויסלאנג קויף פון ערד און קאוואס

LEVI-RIVET

24, Rue Notre-Dame-de-Nazareth PARIS (3^e). Tél.: ARC. 54-97 et 29-96

אונגער ווילן

ארגאן פון פארבאנד פון די געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער

צום נייעם יאר
 דער פארבאנד פון די געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער ווינטשט אלע זיינע מיטגלידער מיט זייערע משפחות און פריינט א יאר פון גליק, שלום און פראספעריטעט.

400 טויזנט פראנק פארן יעדן הקדושים

אין די ראמען פון די באר שולחן פון דער אלגעמיינער פארבאנד פון די געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער, בנוגע דער קאנסטרוקציע פון דער ארגאניזאציע לשכות דעם אויפבויער אין ישראל, האט דער פארבאנד איבערגע-
 געבן מיט 2 וואכן צוריק 400 טויזנט פראנק פארן יעדן הקדושים.
 צוזאמען מיט די סומע, וואס זיינען שוין ברוי איבער געגעבן געווארן, דערגרייכט די צאל פון די אויסגעקויפטע ביי-מער ביי 2,500.

די אלגעמיינע פארזאמלונג

אונטערן צייכן פון 15 יאר „פארבאנד“

דער צענטראל-קאמיטעט האט באשלאסן אז די יעדלעכע אלגע-מיינע פארזאמלונג, וואס קומט פאר זונטיק, דעם 22סטן נאוועמבער, 9.30 פריי זאל שטיין אונטערן צייכן פון דער 15 יאריקער עק-זיסטענץ פון אונזער פארבאנד.

15 יאר לעבן פון א יידישער געזעלשאפטלעכער אינסטיטוציע אין א חשובע דאטע, זי איז אבער נאכמער חשוב דערמיט, וואס דער דאזיקער רעלאטיוו לאנגער פער-דיג האט מיט גארנישט נישט בא-ווירן ארויפצולייגן דעם חותם פון עלטער אויף דעם שוונג, דינאמיזם און אויף דער שפראךליכער אק-טיוויטעט, וועלכע כאראקטעריזירן אונזער ארגאניזאציע זינט איר אנטשטיאונג.

אין א ספעציעלער אויסגאבע, אין א פארברעטערטן פארמאט פון אונזער צייטונג, וועלכע וועט דערשיינען אין די ערשטע חדשים פון קומענדיקן יאר, וועט די 15 יאריקע טעטיקייט קומען צום אויסדרוק דורך א גאנצער ריי אפ-האנדלונגען פון די אקטיווע טוער וועלכע געפינען זיך ביים רודער זינט דער אנטשטיאונג פון אונ-זער פארבאנד און דורך א גאנ-צער ריי אנדערע מאטעריאלן ווי באגריסונגען, פאסטאס, דאקומענטן אא"וו.

עס וואלט אהער געווען נישט ריכטיק, אז מיר זאלן נישט אין צוזאמענהאנג מיט דער פארשטיי-ענדיקער אלגעמיינער פארזאמלונג, ווו עס ווערן באהאנדלט ווערן אקטועלע קאמבאטאנטן פראבלע-מען און אין צוזאמענהאנג מיט אונזער יוביליי נישט דערמאנען שוין איצט, כאטש אין גראבע שטריכן, די הייפט-געביטן פון אונ-זער פארצווייגטער טעטיקייט.

עס איז נויטיק גלייך אונטערצו-שטריכן, אז דאס געביט, וואס פארנעמט דעם אויבנאן, איז די פערמאנענטע, טאג-טעגלעכע זארג פון פארבאנד צו פארטיידיקן די דירעקטע אינטערעסן פון געוועזע-נעם יידישן קאמבאטאנט און מל-חמה געליטענעם, אוי גוט פון יחיד ווי פון כלל.

ווען א געוועזענער פראנט-קעמ-פער דארף ארויסבאקומען זיין קאמבאטאנטן קארטע, ווען א קריגס-אינוואליד דארף אגנעבן אויף פענטיע, ווען א געוועזענער קריגס-געפאנגענער טרעפט זיך אן אויף שוועריקייטן ארויסצובא-קומען זיין „פעקיד“, ווען מען נעמט צו די פענטיע ביי א קריגס-אלמנה, ווען מען דארף האבן אן עצה בנוגע דעם מיליטערי-דינסט פאר א קריגס-יחוס אין צפון-אפריקע, ווען א קאמבאטאנט וויל באקומען א דעקאראציע, ווען ער האט שוועריקייטן אין דער פראגע פון אנטשעדיקונגען אין דייטש-לאנד, אויב אפילו די דאטיע איז נישט דורך אונדז געמאכט געווארן און ווען עמיצער דארף בכלל האבן אן עצה וועגן וואס פאר אן ענין עס זאל נישט זיין, ווען עס איז נוגע

רעזערווירט אייד די דאטע
פון 24סטן דעצעמבער
אויף דעם
15-טן יערלעכן-באל
פון די געוועזענע קאמבאטאנטן
וואס קומט פאר
אין די סאלאנען פון פאלע דארסעי

100.000 קאמבאטאנטן האבן מאניפעסטירט



דעם 8-טן אקטאבער, ווי באהאפט, האבן הונדערט טויזנט קאמבאטאנטן מאניפעסטירט, פון אפערט ביזן קארסעל, ענטפערנדיק אויפן רוף פון זייערע ארגאניזאציעס, כדי צו פראטעסטירן אעגן צוועמען דעם „רעטרעט דע קאמבאטאנטן“.
 אונזער פארבאנד האט זיך אפיציעל באטייליקט אין דער דאזיקער מאניפעסטאציע.
 אויף אונזער קלייט: א טייל פון די 4000 פענער, וועלכע האבן דעפילירט בראש פון מעכטיקן זוג, צווישן וועלכע עס האט אויך געפאטערט אונזער פאן.

דעם 25סטן אקטאבער
פארזאמלונג
אין דער „מיטעל“
 אלע מיטגלידער פון דער „מיר טיעל“-סעקציע ביים קאמבאטאנט-פארבאנד ווערן געבעטן צו רעזער-ווירן די דאטע פון זונטיק, דעם 25סטן אקטאבער, 3 נ. מ. אין הויז פון די געוועזענע קאמבא-טאנטן, 28, בולוואר שטראסבורג, אויף דער אלגעמיינער פארזאמ-לונג, וואס וועט פארקומען ביי גע-דעקטע טישן.

אונטערן צייכן פון 15 יאר קאמבאטאנטן פארבאנד
יערלעכע אלגעמיינע פארזאמלונג
זונטיק, 22 נאוועמבער, 9.30 פרי
אין זאל פון „סערקל רעפובליקען“
5 אוועני דע ליאפערא (מעטרא: פאלע ראיאל)
 אויף דער טאג - ארדענונג:
 (1) טעטיקייט - באדיכט
 (2) קאסע - באדיכט
 (3) אינפארמאציע איבער די אנטשעדיקונגען פאר קרבנות פון נאציוס
 (4) דיסקוסיע
 (5) ווארן פון נייעס קאמיטעט.

אונזערע הארציקסטע ווינטשען
 פון נעזנט און לאנג לעבן
 ון מארים פייטלאוויטש
 מיטגליד פון צענטראל-קאמיטעט
 צו זיינע 65 יאר

Novembre - Décembre 1959 p.1

Venez le 24 décembre au Palais d'Orsay

N° 76 — NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1959

BIMESTRIEL

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X^e - TÉL : PRO. 44-69

Quinze années au service des Anciens Combattants Juifs

Tous au Palais d'Orsay

Mon propos cette fois est de vous appeler à notre grand bal annuel du 24 décembre prochain.

Cette année, en effet, notre belle manifestation, qui est devenue le rendez-vous traditionnel des anciens combattants juifs et de leurs familles, revêtira un éclat particulier : la date du bal coïncidant avec le 15^e anniversaire de l'existence de notre organisation.

Le grand banquet du 22 novembre dernier, à l'issue de l'Assemblée générale, a, certes, marqué cet anniversaire dignement, et la magnifique réussite de la journée restera pour longtemps gravée dans la mémoire de tous ceux qui y assistaient.

Cependant, notre bal doit compléter la célébration du 15^e anniversaire en rendant notre belle fête encore plus grandiose et plus éclatante.

Les organisateurs s'y emploient de leur mieux, mais il dépend aussi de chacun de vous que les salons du Palais d'Orsay soient archicomblés le 24 décembre prochain.

Tout en passant un réveillon agréable, vous contribuerez également par votre présence au succès matériel du bal et par conséquent à l'accomplissement des tâches sociales de notre Union.

Tous donc à notre 15^e bal annuel !

Dr DANOWSKI.

Notre Comité directeur a désiré cette année donner un caractère particulièrement solennel à l'Assemblée générale annuelle du fait qu'elle coïncidait avec le 15^e anniversaire de la création de notre Union. Nous avons voulu qu'elle se termine par un vin d'honneur, qu'un repas fraternel réunisse les meilleurs parmi les militants et parmi les membres les plus dévoués de l'organisation, que des personnalités du monde combattants aient la possibilité d'être parmi nous à cette occasion.

C'est pourquoi, contrairement à la tradition, l'Assemblée générale a été fixée pour un dimanche.

Ceux qui étaient présents le 22 novembre au Cercle Républicain aussi bien à l'Assemblée qu'au banquet (et ils étaient légion) garderont pour longtemps un souvenir agréable. Ils ont tous exprimé leur fierté d'appartenir à une organisation d'une telle envergure, débordante d'activité, de vitalité et de dynamisme.

Mais comment décrire, pour ceux qui, pour une raison ou pour une autre, étaient absents, afin qu'ils puissent au moins partiellement s'en faire une idée, l'ambiance de fête qui n'a cessé de régner tout le long de cette journée ?

Comment refléter à leur intention l'image fidèle d'une salle remplie et attentive, suivant avec un vif intérêt et un sérieux inégalé aussi bien les rapports d'activité que les débats qui les ont suivis ?

Comment peindre le tableau de ces hommes joyeux, bavardant le verre de vin à la main, heureux de retrouver des camarades qui ont jadis partagé leur sort dans les combats et les souffrances ?

Comment retracer le moment solennel qui fut celui de la remise des décorations par le président Paul Manet à quelques-uns de nos camarades ?

Comment décrire l'accueil que nos camarades ont réservé aux personnalités dirigeantes du mouvement combattant et les rafales d'applaudissements accompagnant chacun de leurs toasts ?

Nous ne pouvons dans ce journal, faute de place, que publier un compte rendu très succinct du déroulement de la journée du 22 novembre. Mais, par les problèmes qui ont été débattus au cours de l'Assemblée générale, par le nombre d'anciens combattants présents, par la participation si nombreuse de personnalités parmi les plus éminentes à la célébration du 15^e anniversaire de notre Union, chacun pourra conclure honnêtement que l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs a acquis une place d'honneur dans la grande famille française des anciens combattants.

Si nous avons atteint ce résultat, c'est que notre action a toujours été et reste entièrement au service des anciens combattants juifs et des victimes du nazisme.

Et, au seuil de la 16^e année de l'existence de notre belle organisation, la reconnaissance unanime de l'utilité de notre action ne peut que nous encourager à la poursuivre dans l'esprit de la plus large union qui nous a toujours animés.

I. B.

(Compte rendu détaillé en page 2.)

pour passer la nuit du réveillon

au 15^e BAL de notre Union

vous y rencontrerez des amis vous y passerez une nuit, dans une ambiance exceptionnelle

AVEC LES ORCHESTRES

THARAUD

ET

SEGALESCO

ET LES CHANTEURS ISRAËLIENS

LES DUDAIM

Réservez dès à présent vos places pour le souper et procurez-vous à l'avance les cartes d'entrée au siège : 18, rue des Messageries, PRO. 44-69

NOS CAMARADES AYANT RECU LEURS DÉCORATIONS le 22 novembre au Cercle Républicain

Chevalier de la Légion d'honneur :

H. HAUSMANN

Médailleurs militaires :

I. BELER

BRANDWAIN

EICHENRAND

A. GOLDMAN

LEWKOWICZ

S. LEDER

H. SKILAK

WILDENBERG

Croix de guerre :

BORICKI

Médaille des Evadés :

I. PERSTUNSKI

Les cérémonies du souvenir

Le 13 décembre dernier, diverses cérémonies commémoratives se sont déroulées en l'honneur de nos héros et martyrs. Comme toujours dans de telles circonstances, nous y étions présents avec notre drapeau.

Le matin, à 10 h. 30, nous étions dans la Cour des Invalides, devant la plaque commémorative de l'U.G.E.V.R.E. apposée il y a un an en l'honneur des combattants d'origine étrangère avec ou sans uniformes, morts pour la France.

À la même heure, une importante délégation de notre Union était présente au Mont-Valérien où un hommage a été rendu à la mémoire des 100 premiers otages, dont 48 Juifs, fusillés par les nazis le 15 décembre 1941.

À 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise, la cérémonie annuelle à la mémoire de ces otages était organisée par l'Amicale des Anciens Déportés Juifs. Là également nous avons participé avec une importante délégation.

35.000 FRANCS POUR LES SINISTRÉS DE FREJUS

Le sentiment de solidarité chez les anciens combattants juifs s'est toujours traduit en actes.

Et c'est ce sentiment qui a guidé notre Comité directeur en accordant la somme de 35.000 francs en faveur des sinistrés de la catastrophe de Frejus.

Après la conférence de presse du Président de la République Déclaration des Organisations d'Anciens Combattants

À la suite d'une déclaration faite par le Président de la République au cours de la conférence de presse du 10 novembre dernier, concernant la retraite du Combattant, trois grandes organisations d'anciens combattants ont publié une déclaration commune, dont nos camarades trouveront ici de larges extraits :

Les Groupements ci-après :

— L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (U.F.A.C.),

— La Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre (F.N.C.P.G.),

— La Fédération des Amicales Régimentales et d'Anciens Combattants (F.A.R.A.C.),

Après avoir pris connaissance des déclarations de M. le Président de la République Française, au cours de la conférence de presse qui eut lieu à la veille du 41^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, au sujet

de sa position à l'égard des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

Péniblement surpris et peiné du jugement sévère basé sur des erreurs de fait et de droit qui contiennent ces déclarations, tant en ce qui concerne l'origine de la retraite, les raisons et les conséquences de sa suppression que sur l'état d'esprit qui anime les Anciens Combattants et Victimes de la guerre et ceux qui, investis de la confiance de ces derniers, ont l'honneur de les représenter et de parler en leur nom,

Tiennent à rappeler que :

1) Le principe de la retraite du combattant avait été proposé avant le décès de Georges Clemenceau dont les paroles et les écrits portaient en germe, avec la gratitude du pays, sa traduction d'ordre matériel pour ceux qui, ayant combattu avec honneur, pouvaient être récompensés par une dotation qui fut la Retraite du Combattant. Georges Clemenceau n'avait op-

porté aucune limitation dans l'expression légale de sa promesse faite, non pas comme l'a cru M. le Président de la République après la guerre, mais exactement lors de sa prise du pouvoir, le 20 novembre 1917, lorsqu'il proclama : « Ils ont des droits sur nous », en ajoutant d'ailleurs : « Nous leur devons tout sans aucune réserve. »

Au surplus, le 11 novembre 1918, le Président Poincaré, parlant des Combattants que nous étions, s'écria :

« La gloire de la France est faite de leur ardeur prolongée, de leur abnégation, de leurs souffrances et de leur sang. »

2) L'« invention » de la retraite, pour reprendre l'expression de M. le Président de la République, fut le résultat d'une longue gestation.

Cette retraite devint, après 1930, plus que ce que M. le Président de la République a cru pouvoir appeler une « habitude ». Elle fut « la Loi ».

Maintenue sous le Gouvernement du

général de Gaulle en 1945 et 1946, elle fut réaménagée pour prendre surtout sa valeur à l'égard des anciens combattants âgés de plus de 65 ans. Lorsqu'elle fut supprimée, en partie, par l'ordonnance du 30 décembre 1958, elle était donc consacrée par la loi depuis vingt-neuf ans.

Le fait de récompenser par une somme d'argent des services rendus, comme cela fut fait dans le passé, pour de grands serviteurs de la France, n'a jamais porté atteinte à leur honneur ni à leur désintéressement.

3) Il n'est pas exact de dire que la France est le seul pays qui ait créé des avantages spéciaux pour les anciens combattants non titulaires d'une pension d'invalidité.

Citons, par exemple : les Etats-Unis d'Amérique qui, en mai 1925, ont constitué à leur bénéfice le « Bonus Bill », l'Italie, sous forme d'assurance gratuite depuis 1917, la Belgique qui depuis la

(Suite en page 2.)

Les livres

«Ceux qu'emporte le train» (1)

Fidèle aux confidences qui lui ont été faites par les internés disparus dans l'ombre de l'histoire, l'auteur présente parfois des opinions qui ne seront pas partagées par tous. Dans un chapitre intitulé «Jeunes et Vieux», il explique les divergences éternelles des générations d'une manière tout à fait nouvelle ouvrant une nouvelle route: les «jeunes» en seront ravis, et les «vieux» parfois furieusement opposés. Une discussion s'impose.

Un chapitre spécial est consacré aux engagés volontaires, qui hélas sont traités comme d'autres internés et malgré les promesses ne seront pas épargnés de la déportation.

Malgré les Français épris de justice humaine aident par tous les moyens les internés, prouvant ainsi leur fidélité à la fraternité humaine. Par sa sincérité, son style attachant, ce livre est émouvant, il se lit d'une traite.

Encore un livre sur les camps? dira-

on. Mais il s'agit d'une œuvre tout à fait particulière, qui tente de recréer le climat dans lequel vivaient les internés, futurs déportés, dans de multiples camps français où se préparait la déportation.

L'auteur, Henri Alexandre, membre de notre Organisation, souligne dans sa préface qu'il ne s'agit pas uniquement de ses propres souvenirs, mais que ce livre est en quelque sorte un testament de ses codétenus.

Nous voyons passer des hommes, des femmes et des enfants vivant dans une situation pénible. Des situations parfois grotesques, paradoxales sont peintes non sans ironie mais toujours bouleversent.

Loin d'être pessimiste, il montre comment, à travers les souffrances, la lumière, l'espoir, «la torche de la vie» ne s'éteint pas.

(1) Editions du Scorpion.

Avec 15 autres Associations nous demandons des poursuites contre «Jeune Nation» pour ses écrits antisémites

Le 18 novembre, une délégation composée de diverses personnalités désignées par les représentants de seize associations au cours d'une réunion présidée par

M. le Président Léon Lyon-Caen, le 30 octobre à l'Hôtel Moderne, a été reçue par M. le Procureur de la République.

La délégation demandait que des poursuites soient engagées enfin contre le journal «Jeune Nation» dont la propagande ra-

ciste et antisémite constitue un défi aux traditions du pays des Droits de l'Homme.

Répondant à l'initiative du M. R.A.P., notre organisation, qui n'hésite jamais lorsqu'il s'agit de combattre l'antisémitisme, ne pouvait que se joindre aux autres associations qui ont signé la requête remise au Procureur de la République. En voici la liste:

— Pour le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix: son président, Léon Lyon-Caen.

— Pour la Famille Antillaise: son président, A. Belsie.

— Pour la Solidarité Antillaise: son président, V. Legitimé.

— Pour l'Association Amicale des Combattants et Engagés Volontaires Malgaches: son président, Ralaimanansata.

— Pour l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide: son président, Ch. Lederman.

— Pour le Centre de Docu-

mentation Juive Contemporaine: son secrétaire général, Shertock.

— Pour l'Union des Etudiants Juifs de France: son président, A. Scherr.

— Pour l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs: notre président, Docteur Danowski.

— Pour l'Union des Sociétés Mutualistes Juives de France: son secrétaire général, A. Grant.

— Pour l'Union Fédérale des Groupements d'Engagés Volontaires et Résistants d'origine étrangère: son secrétaire général, Zanca.

— Pour le Cercle Bernard Lazare: son président, Docteur Ginsbourg.

— Pour l'Amicale des Anciens Déportés Juifs de France: son président, N. Fansten.

— Pour la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes: un membre du Bureau National, René Mirande-Laval.

— Pour l'Association Nationale des Familles de Résistants et Otages Mortels pour la France: sa présidente, Irène de Lipkowski.

— Pour l'Association des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française: sa présidente, Mathilde Gabriel-Pérl.

— Pour l'Amicale d'Auschwitz: sa secrétaire générale, Louise Aican.

Les signataires demandent au Procureur de la République, conformément à l'article 48, 6°, de la loi sur la presse, de saisir d'office, soit le Tribunal Correctionnel par citation directe, soit un juge d'instruction par réquisition. Ils se réservent de se porter éventuellement parties civiles dans les poursuites.

Après un bref exposé du président de la délégation, M. R. Atuly, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, M. le Procureur de la République déclara à la délégation qu'il partageait ses préoccupations et l'assura qu'il prendrait les mesures nécessaires pour lui donner satisfaction.

Nouvelles dispositions concernant la carte nationale

En cas de changement de domicile, le titulaire d'une carte nationale d'identité pourra désormais obtenir une nouvelle carte avec indication de son nouveau domicile sur simple production de l'ancienne carte, d'une justification du domicile, de trois photographies d'identité et du paiement de la taxe de 135 francs, à condition que son état civil et sa nationalité n'aient subi aucune modification.

La demande doit être déposée au commissariat de police du nouveau domicile.

Pour être exonéré de la taxe radio

L'exonération de la taxe radio est accordée à tout invalide de guerre pensionné à 100 %, quelle que soit la nature du poste détenu, sous la seule réserve que l'appareil soit utilisé exclusivement à son domicile.

La demande doit être faite au Service régional des redevances de la R.T.F. en précisant: application de la loi n° 55-693 du 22 mai 1956.

NOS PEINES

Nos plus sincères condoléances à la famille qui vient d'être cruellement frappée par la mort de notre camarade Marcel BERGMAN.

Nous exprimons nos condoléances émues à la famille qui vient d'être frappée par la mort de notre camarade Nachman WALIGORA.

FOURNITURES POUR TAILLEURS TISSUS
Maison JACKY
31, rue Simart, 31 PARIS (18°)
Téléphone: ORN. 32-13

Une plaque spéciale pour les automobiles des grands invalides

Le Comité d'Entente des Grands Invalides de guerre a créé une plaque spéciale portant sur fond jaune les lettres «G.I.G.» (Grand Invalide de Guerre).

Cette plaque est à apposer contre le pare-brise et la glace arrière de l'automobile quand elle est utilisée par un grand invalide.

Ce signe distinctif permet d'obtenir l'indulgence des agents de police, gendarmes et autres, notamment en matière de stationnement.

Pour obtenir cette plaque, il faut remplir les conditions suivantes:

- 1) Justifier du taux minimum de 85 % d'invalidité;
- 2) Présenter la carte d'invalidité à double barre, avec obligation, au verso, la mention «Station debout pénible»;
- 3) Présenter la carte d'immatriculation (carte grise);
- 4) Présenter la vignette grise;
- 5) Les mutilés ayant obtenu le macaron tricolore du Comité d'Entente devront le restituer en échange du jeu de plaques.

Le jeu de plaques pourra être obtenu par tout invalide pouvant présenter les garanties ci-dessus énumérées.

A VENDRE en toute propriété
2 belles pièces, cuisine et alcôve, w.-c., eau, gaz, électricité, cave, 3° étage, Quartier Latin. Prix intéressant. - A visiter lundi, mardi, mercredi, à partir de 20 h. 30.

S'adresser M. Cukier, 6, rue d'Arras, 3° étage dans la cour.

לוי ריבט, איבערפירן פון פראווינץ און איינלאנד קינה פון ערד און קאפאס
LEVI-RIVET
24, Rue Notre-Dame-de-Mazareth PARIS (2°). Tél.: ARC. 54-97 et 59-96

Nos camarades à l'honneur

Voici encore une liste de nos camarades qui viennent d'obtenir la Croix de Combattant Volontaire

- CHARY Joseph,
- KAUFMAN Bonich,
- NADANOWSKI Nuta,
- ROTBAUM Wolf,
- RYBAK Moïse,
- VOLFENSON Ghers.

Israël BORYCKI
Croix de Guerre



Nous leur adressons à cette occasion nos plus vives félicitations.

Nous adressons à notre camarade nos plus vives félicitations pour la Croix de guerre qu'il vient d'obtenir au titre de la Résistance.

DE LA FRANCHISE DE 3.000 FRANCS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Cette « franchise » heureusement disparue a été retenue à certains:

- Grands invalides;
- Veuves de guerre âgées et orphelins infirmes;
- Aveugles de la Résistance.

En application du décret n° 59-827 du 15 mai 1959, ces victimes de guerre ont la possibilité d'obtenir le remboursement des sommes retenues au cours du premier semestre 1959. Elles doivent en faire la demande à leur Caisse de Sécurité sociale.

Pour ce qui concerne les veuves de guerre âgées et les orphelins majeurs, infirmes et incurables, titulaires d'une pension personnelle, ils doivent fournir une attestation du comptable payeur de leur pension, certifiant qu'ils bénéficient du taux exceptionnel.

PRÊT DE LIVRES AUX ÉTUDIANTS PUPILLES DE LA NATION

Le « Centre Universitaire des Victimes de la Guerre », 105, rue Réaumur, à Paris, dispose d'une importante bibliothèque de prêt de livres à laquelle peuvent faire appel les étudiants pupilles de la Nation.

Cette bibliothèque de prêts est composée de manuels et d'ouvrages destinés à l'Enseignement Supérieur dont le prix d'achat, généralement très coûteux, n'est pas à la portée des étudiants qui ne disposent que de faibles ressources, cas malheureusement très fréquent des pupilles de la Nation.

RÉSERVEZ VOS PLACES POUR LE SOUPER DU 24 DÉCEMBRE AU BAL DE NOTRE UNION

Imp. S.I.P.N., 14, rue de Paradis, PARIS (10°)

NOS VŒUX

Nous adressons nos vœux de bonheur et nos plus vives félicitations à Madame GRAUDENS à l'occasion du mariage de sa fille Giselle avec M. Jacques Rutman.

Le Comité de notre section de Saint-Quentin félicite son Président d'Honneur David EPSTEIN

à l'occasion du mariage de sa fille Madeline avec M. Guy Lambista.

Nos vœux les plus cordiaux à notre camarade et Madame Joseph GUTMAN à l'occasion de la naissance de leur petite fille Sylvie.

POUR TOUS VOS TRAVAUX DE PEINTURE
Adressez-vous avec confiance à notre camarade
WAINSTADT
126, rue de Turenne, PARIS-III°
PRIX INTÉRESSANTS POUR LES MEMBRES DE NOTRE UNION

JACQUES BANATEANU MARCEL MOURIER
MARBRERS
Directeurs-Propriétaires de
LA MARBRERIE DE BAGNEUX
122, Route Stratégique, Montrouge
Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux
Téléphone. Jour: ALÉsia 20-16 - Nuit: MONTmarne 24-74
Entrepôt général de convois
Transport funéraire et tout ce qui concerne les travaux de châtiment
Fournisseurs des Sociétés de Secours Mutuels Israélites et de l'Union
RENSEIGNEMENTS GRATUITS MAISON RECOMMANDÉE

La journée du 22 Novembre au Cercle Républicain

L'Assemblée Générale



La tribune de l'Assemblée générale. De gauche à droite : M. Klajder, L. Salamon, Maurice Cymbalist, Isi Blum, Dr Danowski (au micro), Gitter, de Buissineau, Rothberg et Adler.

Dès 9 h. 30, les salles du Cercle Républicain commencent à se remplir, et, quand notre président ouvre la séance, plus aucune place n'était disponible.

Dr DANOWSKI

En ouvrant la séance, notre président demande d'observer une minute de silence à la mémoire des adhérents de notre Union décédés depuis la dernière Assemblée générale, en novembre 1958.

Le docteur Danowski prononce ensuite une brève allocution dans laquelle il fait ressortir l'importante activité de l'organisation et propose pour présider l'Assemblée générale le camarade Paul Gerstner. Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

Paul GERSTNER

Le président remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est témoignée et passe immédiatement la parole au secrétaire général pour son rapport d'activité.

Isi BLUM

Le discours de notre secrétaire général est écouté avec beaucoup d'attention, car il retrace, documents en main, l'importante activité de l'organisation au cours de l'année écoulée et fait ressortir surtout l'action dans le domaine de la défense des droits de nos camarades en étroite collaboration avec les organisations nationales d'anciens combattants. Il parle ensuite du travail social ainsi que des diverses initiatives de notre Union dans la lutte contre l'antisémitisme.

Isi Blum exprime la certitude d'interpréter le sentiment de tous nos adhérents, de tous les anciens combattants juifs, lorsque, avec l'U.F.A.C., nous nous réjouissons du nouveau climat que

l'on constate dans la situation internationale qui permet d'espérer une coexistence pacifique entre les peuples et l'instauration d'une paix durable.

Il en est de même quant aux perspectives d'un règlement pacifique du drame algérien.

Parlant d'Israël, notre secrétaire général souhaite que la détente internationale se répercute sur la région du Proche-Orient et assure une paix durable aux frontières du jeune Etat juif. Il rappelle que le nombre d'arbres payés dans la « forêt des martyrs » en Israël (près de 2.500) permettra d'avoir prochainement dans cette forêt une plaque au nom de notre organisation.

Il termine son rapport en appelant les anciens combattants juifs à rester plus que jamais unis afin de mieux défendre nos intérêts et nos droits.

L. SALAMON

Le trésorier de notre Union, L. Salamon, donne ensuite le compte rendu financier. Les chiffres témoignent de la grande activité de notre organisation qui, sans bénéficier d'aucune subvention extérieure, arrive à équilibrer son budget.

I. COGOS

Notre camarade I. Cogos dit quelques mots au nom de la Commission de contrôle pour approuver le bilan et féliciter pour la bonne tenue de la comptabilité.

Une brève discussion se déroule ensuite, à laquelle participent nos camarades Lewkowicz (Lyon), Y. Fridman, Miller, Perstanski, qui parle tout particulièrement du développement de la section « Mutuelle » et des conditions pour y adhérer, et J. Urjewicz qui s'arrête tout spécia-

lement sur les préparations au 15^e bal annuel.

J. FRIDMAN

Notre camarade J. Fridman présente ensuite la résolution générale qui exprime la reconnaissance au Comité sortant pour le travail accompli et trace les tâches à venir. Cette motion ayant été adoptée à l'unanimité, il est procédé à l'élection du nouveau Comité.

M. VANIKOFF

Le président de la Fédération des Associations d'anciens combattants juifs, notre camarade M. Vanikoff, en saluant l'Assemblée, propose de féliciter M. René Cassin à l'occasion de son élévation à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur.

R. BERCOVICI

Notre camarade Bercovici, président de l'Association des A.C. Juifs de 1914-18, monte à la tribune pour adresser des paroles chaleureuses à l'adresse de notre Union et pour la féliciter de l'important travail qu'elle accomplit pour le plus grand bien des anciens combattants juifs.

GROBLA

Le camarade Grobla ayant proposé d'adresser des félicitations au Peix Goncourt Schwarz-Bart, cette proposition est acceptée par acclamations.

Nos amis Lipszic, président des A.C. Juifs de Metz, et Heller, président des A.C. Juifs de Lille, ont adressé des messages de sympathie.

Ajoutons que la province a été représentée par Gitter (président), Grobocpatel (secrétaire général), Rothberg (président d'honneur) et Kaminski, de Lyon; le professeur de Buissineau (président d'honneur) et Zylberberg, de Saint-Quentin, et M. Cymbalist, de Lens.

Un vin d'honneur a clôturé l'assemblée générale.

Le Banquet

Le déjeuner fraternel qui a réuni près de 300 convives s'est déroulé dans une ambiance fraternelle et enthousiaste.

C'est notre président, le docteur Danowski, qui présente les invités en les remerciant d'être venus célébrer avec nous le 15^e anniversaire de notre Union.

« C'est la première fois, dit notre président, que nous avons le grand honneur d'avoir parmi nous M. Paul Manet, qui préside aux destinées de la plus importante Fédération d'Anciens Combattants de France, l'U.F.A.C., qui se trouve à la pointe du combat lorsqu'il s'agit de défendre nos droits et la manifestation du 3 octobre dernier en fut une éclatante démonstration. »

Tout le monde est à table. Mais, avant que commence le service, nous allons vivre un moment solennel et émouvant. Le docteur Danowski annonce que M. Paul Manet procédera à la remise des décorations à quel-

l'ennemi, pour la France et la liberté.

Après que notre secrétaire général, Isi Blum, ait évoqué l'importance de cette magnifique journée et remercié encore tous nos camarades de leur attachement, qu'ils manifestent à chaque occasion à leur organisation, et après avoir renouvelé les remerciements aux diverses personnalités présentes, M. Paul Manet prit la parole pour clôturer le banquet.

Le président de l'U.F.A.C., qui devait se trouver en Vendée le même jour, dit pourquoi il avait tenu à venir en personne célébrer notre 15^e anniversaire. Il eut quelques mots pleins d'amitié pour ceux qui ont choisi volontairement le combat aux côtés de la France et salua en notre organisation le digne représentant des anciens combattants juifs. Il sait que nous soutenons toutes les campagnes menées par l'U.F.A.C. pour la défense des droits.



Quelques personnalités parmi les invités à notre journée entourées par un groupe de nos dirigeants. De gauche à droite : I. Perstanski, Mme Paul Manet, Dr Danowski, B. Pons, G. Laroche, R. Bercovici, le président Paul Manet, L. Cast, Mayer, Georges Morel, Cukier et M. Vanikoff.

ques-uns de nos camarades. Tout le monde se lève spontanément. Devant la table d'honneur, où le camarade Haitman se trouve déjà avec le drapeau, notre vice-président, B. Pons, appelle un à un ceux qui sont aujourd'hui à l'honneur.

Et, tandis que les insignes sont épinglés sur la poitrine des décorés, un silence émouvant plane sur la grande salle des fêtes. Les sons de la Marseillaise annoncent la fin de cette cérémonie.

Au dessert, la présidence du banquet passe au président de l'U.F.A.C. C'est l'heure des toasts.

La parole est donnée au docteur Kaganoff, au nom de la Fédération des Anciens Combattants Juifs des deux guerres; A. Braslavski, président de l'U.G.E.V.R.E.; Etienne Nouveau, vice-président de l'U.F.A.C.; Pierre Bugaud, président de l'Association des Combattants Prisonniers de Guerre de la Seine.

Tous les orateurs adressent des vœux à notre organisation et soulignent la contribution des Juifs à la lutte commune contre

C'est en nous remerciant en des termes très chaleureux que Paul Manet clôtura le banquet.

En dehors des personnalités déjà citées, étaient présents également : MM. Georges Morel, vice-président de l'U.F.A.C.; Louis Cast, secrétaire général de l'U.F.A.C.; Pierre Paraf; Gaston Laroche et le docteur Gorovit, vice-présidents de l'U.G.E.V.R.E.; Zanca, secrétaire général de l'U.G.E.V.R.E.

Parmi les personnalités empêchées nous ayant adressé des messages de profonde sympathie, citons entre autres : MM. Félix Brun, vice-président de l'U.F.A.C.; Jean Volvey, président de l'U.D. de l'U.F.A.C. de la Seine; Fournier Bocquet, secrétaire général de l'Association des Anciens Combattants de la Résistance; Armand Kohn, président de l'Association des Anciens Combattants Juifs de 1914-18.

Pour terminer ce bref compte rendu, ajoutons que tout s'est passé dans une parfaite organisation dont les responsables furent nos camarades Garbarz, Zimet et Salamon.

Déclaration des Organisations d'A.C.

(Suite de la première page)

1^{er} juin 1919 leur sert une retraite, doublée il y a quelques années, de telle sorte qu'elle est actuellement supérieure à celle que perçoivent encore certains anciens combattants français.

4) Il n'est pas exact non plus de dire que pour le relèvement des finances publiques des sacrifices aient été demandés à tous les Français, et cela par catégorie.

L'ancien combattant est avant tout un citoyen et un contribuable. A ces deux titres, il a participé au sacrifice général. Pourquoi le frapper une fois de plus par un surimpôt parce que ancien combattant, alors que bien des privilèges ont été maintenus et qu'aucune reprise spéciale par catégorie n'a été infligée aux autres citoyens.

5) Il n'est pas vrai non plus de dire que le bénéfice acquis au détriment de nos vieux camarades ait été spécialement affecté à d'autres vieux, les « économiquement faibles », puisque,

comme cela se devait, ces avantages ont été trouvés dans les ressources du Budget Général et par la création d'impôts nouveaux.

Nous constatons, d'autre part, que le chiffre de 7 milliards énoncé par M. le Président de la République n'est pas en concordance avec la réduction indiquée dans le budget ou chapitre de la Retraite du Combattant.

En terminant cette longue mais nécessaire réponse, les organisations d'anciens combattants tiennent à renouveler à M. le Président de la République l'expression de leur respect et de leur désir de le voir présider avec bonheur aux hautes destinées de l'Etat.

Mais elles lui demandent d'admettre que les organisations d'anciens combattants dont le patriotisme ne saurait être mis en doute défendent avec la Retraite le droit à réparation de ceux qui ont souffert, ont combattu et dont la créance est aussi valable que bien d'autres qui ont été récemment revalorisées.

Il ne s'agit pas pour les « organisations » d'anciens combattants de faire « reculer le pouvoir », comme les combattants font reculer l'ennemi.

Le souci d'un combat d'ordre interne et d'un tel prestige n'anime ni leur cœur ni leur volonté.

Alors que tant d'autres problèmes dramatiques se posent à la Nation, il s'agit pour eux d'unir tous les Français entre eux dans le respect de ce qui est Justice et Vérité.

Il s'agit d'éviter de laisser à des citoyens qui n'ont point démérité de la Nation l'amertume de se croire brimés et oubliés.

« Il y a eu des fautes, n'y songeons plus que pour les réparer », ainsi que l'a déclaré Georges Clemenceau dans son discours du 20 novembre 1917.

Tel est aussi l'appel déférent qu'en ce mois de novembre 1959 les organisations d'anciens combattants, oubliées des fautes commises, adressent aux plus hautes instances de la Nation.

Le 20 novembre 1959.

C'est au

PALAIS D'ORSAY

(métro Solférino)

qu'aura lieu

dans la Nuit du Réveillon

Jeudi 24 décembre 1959

le **QUINZIEME**

GRAND BAL

de l'Union des Engagés Volontaires

et Anciens Combattants Juifs

2 grands orchestres **THARAUD ET SEGALESCO**

nombreuses attractions, dont

les chanteurs israéliens

LES DUDAÏM



BUFFET - SOUPER - TOMBOLA

Retenez vos places au siège de l'organisation : 18, Rue des Messageries, Paris X^e - Tél. : PRO. 44-69

LYON

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a connu un succès sans précédent

Le 30 novembre dernier, les Anciens Combattants Juifs de Lyon se sont réunis en Assemblée Générale en présence de notre secrétaire général, **Isi Blum**. Depuis fort longtemps aucune assemblée générale n'avait attiré tant de monde. La salle du premier étage du café « Beaux Arts » était archicomble, lorsque le président de la Section, notre camarade **Gittler**, ouvrit la séance.

Après avoir remercié les combattants lyonnais d'être venus en si grand nombre, il proposa pour présider l'Assemblée le **Docteur Stoleru**. Cette proposition fut acceptée par acclamations.

Le président prononça quelques paroles tout d'abord pour souligner l'importante activité menée par la section et pour exprimer sa reconnaissance pour le dévouement et le désintéressement dont font preuve les militants de l'organisation. Il a assisté à la dernière réunion du Comité sortant et en a été agréablement surpris.

« Je me suis rendu compte, dit le docteur Stoleru, que les accusations portées contre vous, d'après lesquelles vous seriez une organisation politique, sont des calomnies et ne visent qu'à diviser les combattants juifs, alors que nous devons rester unis plus que jamais. »

« Si vous continuez votre activité dans la même voie, a-t-il conclu, vous pouvez compter sur ma fidèle collaboration. »

La parole fut ensuite donnée à **Grobocopatel**, le jeune et dynamique secrétaire général de la section, qui traça, dans un rap-

port bref mais précis, le bilan de l'activité de la dernière période ainsi que les grandes lignes des tâches futures.

La section lyonnaise mène une activité régulière. Son comité (15-17 membres) se réunit chaque semaine. Le travail social ainsi que la défense des droits de leurs adhérents occupent une place importante dans leur activité. Nos camarades lyonnais prennent position, chaque fois que la situation l'exige et quand il faut riposter à la propagande antisémite ou exprimer la volonté des anciens combattants juifs de sauvegarder la paix. Ils font partie de l'U.D. de l'U.F.A.C. et jouissent d'une popularité grandissante aussi bien au sein de la famille des A.C. que de la communauté juive.

Il n'est donc pas étonnant que les tentatives de quelques éléments irresponsables pour briser l'union, union scellée dans les combats et les souffrances, se soient soldées par un échec, malgré le patronage accordé aux diviseurs par le président du Consistoire, M. Dreyfus. (Une résolution de protestation adoptée à l'unanimité a d'ailleurs été adressée au consistoire lyonnais.)

Après le rapport du secrétaire général, le trésorier **Swier** donne lecture du bilan financier. On apprend que le budget de l'année était de 800.000 francs (chiffre qui témoigne d'une grande vitalité), que 100.000 francs ont été versés pour Israël, etc.

Une discussion très intéressante se développe ensuite, à laquelle participent notamment : **Zilberblat**, l'ingénieur **Harlam**, **Albert Cohen**, **Jules Zederman**, **I. Frydman**, **Abramowicz**, le docteur **Stoleru** et **Kaniewski**.

Un seul désir anime tous ceux qui parlent : l'union et encore une fois l'union, pour mieux défendre les intérêts des anciens combattants et victimes de la guerre.

Isi Blum salue l'assemblée au nom du Comité Directeur. Il parle du grand succès de la journée du 22 novembre à Paris, où a été célébré le 15^e anniversaire de notre organisation en présence de nombreuses personnalités dirigeantes du monde combattant.

Notre secrétaire général cite de nombreux faits méritant le prestige dont jouit l'Union et sa grande popularité aussi bien dans les milieux d'anciens combattants du pays qu'auprès de l'administration. Il donne aussi des exemples démontrant l'attachement in-

fectible de la grande masse d'anciens combattants juifs à notre Union.

Isi Blum termine son allocution en remerciant la section pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et pour l'optimisme dont les A.C. de Lyon font preuve quant à la justesse de la cause qu'ils défendent.

Après le vote, à l'unanimité, d'une résolution et l'élection du nouveau Comité, un vin d'honneur pour « arroser » les 15 années d'existence de l'Union clôtura cette magnifique et enthousiaste Assemblée.

Nos félicitations

à André SCHWARZ-BART

Prix Goncourt

L'Assemblée Générale de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, tenue le 22 novembre dernier au Cercle Républicain, qui a revêtu un caractère particulièrement solennel en raison du 15^e anniversaire de l'Organisation, a voté à l'unanimité une motion à votre adresse.

Sensible à la manière si humaine et émouvante avec laquelle vous avez su rendre hommage dans votre œuvre — justement récompensée par le prix Goncourt — aux 6 millions de Juifs victimes de la barbarie nazie, l'Assemblée Générale adresse au jeune écrivain et à l'ancien résistant que vous êtes ses plus vives félicitations.

Le Président :
Dr. DANOWSKI.

Le Secrétaire Général :
Isi BLUM.

L'antisémitisme du PETIT LAROUSSE

Depuis quelques semaines, on parle beaucoup et avec indignation dans tous les milieux antiracistes du Petit Larousse. En effet, dans ce dictionnaire qui est très répandu en France, certaines définitions à caractère antisémite supprimées ont été reprises tandis que d'autres convenables auparavant ont été remplacées par des définitions nettement antisémitiques.

De nombreuses organisations ont protesté et demandé à la direction du Larousse de porter les corrections nécessaires.

A travers les quelques brefs extraits de ces lettres de protestation, nos camarades comprendront l'émotion et l'indignation ressenties par tous les antiracistes.

Inutile de souligner que notre Union se joint sans réserve à cette protestation et approuve particulièrement les termes de la lettre adressée par notre camarade **Vanikoïf**, président de la Fédération dont fait partie notre Union.

La lettre de M. VANIKOFF

Président de la Fédération des Associations d'Anciens Combattants Juifs.
Paris, le 19 octobre 1959.

L'article **Dreyfus** (**Alfred**) parle d'incidents, d'un procès et d'une révision mais laisse ignorer que, accusé de trahison et condamné, cet officier français a été reconnu innocent par la Cour de Cassation et réhabilité... et qu'il était juif.

Le Juif est un usurier, le juif errant a injurié Jésus, les Juifs s'intitulaient « peuple de Dieu » ! (Et comment les intitulaient donc et les intitulent toujours les chrétiens ?) La juverie est caractérisée par une rapacité sordide, tandis que sont en bonne place les vocables youdi (pop.), youpin (pop.), youtre (pop. et péjor.) qui ne figuraient pas dans les éditions d'avant-guerre.

En définissant l'antisémitisme comme une doctrine ou une attitude de ceux qui s'opposent à l'influence des Juifs, le Petit Larousse reprend à son compte l'accusation tirée des Protocoles des Sages de Sion et répandue, on sait avec quel succès, par les **Goebbels**, les **Streicher**... et justifie ceux qui tendent à faire prendre contre eux des mesures d'exception. Ces mesures d'exception, qui vont du Statut des Juifs aux fours crématoires en passant

par le Commissariat aux Questions Juives et l'étoile jaune, il n'en est pas touché un mot.

Il est vrai que le Petit Larousse consacre une ligne à **Auschwitz**, camp allemand d'extermination 1940-1945, où, mais on ne le dit pas, avec celle d'autres martyrs « l'influence » de six millions de Juifs s'en alla en fumée ! **Buchenwald**, **Mauthausen** ne sont pas mieux partagés. **Bergen-Belsen** n'est pas mentionné.

Définitions malveillantes, difformations gratuites, omissions tendancieuses (je néglige les inexactitudes), on chercherait en vain dans d'autres dictionnaires proposés actuellement au public pareil antisémitisme qui n'épargne ni les dizains de milliers de Juifs morts pour la France au cours des deux guerres, ni les cent mille déportés pour « raison » raciale.

En mémoire de nos camarades tombés pour la défense de la patrie comme au nom des anciens combattants juifs groupés dans les six associations affiliées à notre Fédération, j'ai l'honneur, Monsieur le Directeur, de vous adresser ma protestation indignée. Il nous paraît intolérable que le Petit Larousse répande cette propagande dans les foyers, les écoles, les administrations publiques, et nous considérons comme un devoir de réagir. Nous formulons cependant l'espoir que vous prendrez toutes mesures utiles pour réparer l'injustice et le mal causés à la communauté israélite, en procédant aux suppressions et aux modifications qui s'imposent, et que nous sera épargnée l'obligation d'en appeler aux autorités compétentes.

Maurice VANIKOFF.

La lettre de M. L. Lyon-Caen

Président du M.R.A.P.

Considérer comme une riposte à « l'influence » des Juifs les basses campagnes calomnieuses et

haineuses des antisémites, c'est fausser l'esprit des enfants et insinuer dans leur esprit l'acceptation ultérieure de ces campagnes et de leurs conséquences.

Présenter le racisme comme une « théorie tendant à préserver l'unité de la race dans une nation », c'est habituer les enfants à cette aberration issue d'un réflexe bestial et primitif quand il ne s'agit pas de la couverture de calculs sordides.

Nous aimerions savoir les mesures que vous comptez prendre pour Maison pour mettre fin à cet état de fait, qui rend nuisibles et par conséquent inutilisables les dictionnaires que vous éditez.

Léon LYON-CAEN.

La lettre du Dr. Scher

Président de l'Union des Etudiants Juifs de France.

Alors que « l'erreur » concernant M. Léon Blum pouvait être considérée comme l'acte de nuire d'un seul individu, le passage traitant de l'antisémitisme et des Juifs, dans le « Larousse 59 », relève d'une volonté systématique de calomnier le judaïsme.

Comment de telles incorrections ont pu échapper à votre comité de contrôle ? Cette véritable agression antisémite nous paraît d'autant plus grave que votre dictionnaire connaît la plus large diffusion dans toutes les couches de la population et du monde étudiant en particulier.

L'Union des Etudiants Juifs de France, dont une des tâches principales est de lutter contre la désinformation antisémite, se voit forcée de publier dans le prochain numéro de son organe, « **Kadimah** », tous les passages traitant des Juifs dans votre dictionnaire. Nous voulons néanmoins espérer que vous prendrez vous-même l'initiative de faire corriger le plus vite possible tous les passages incriminés.

Dr SCHER.

LE NOUVEAU COMITÉ de notre section lyonnaise

- ABRAMOWITZ,
- BRENDEL,
- COHEN,
- ELSON,
- GITTLER,
- GROBOPATEL,
- HARLAM,
- KAM,
- KAMINSKI,
- KAPE,
- KLEIN,
- LEMANSKI,
- GROWITZ,
- OSIEK,
- RATNER,
- ROTHBERG,
- Docteur STOLERU,
- SWIERC,
- ZYLBERBLAT.

M. René Cassin

Président d'honneur de l'U.F.A.C.,
Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Paris, le 24 novembre 1959.

Monsieur le Président,
Notre Assemblée Générale, qui coïncidait cette année avec la célébration du 15^e anniversaire de notre Union, s'est déroulée le 22 novembre dernier au Cercle Républicain, en présence de nombreuses personnalités du monde combattant.

Elle a adopté à l'unanimité une motion de félicitations à votre adresse, à la suite du grand honneur qui vous a été accordé en vous élevant à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Nous sommes heureux de vous transmettre ici ces félicitations et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président :
Dr. DANOWSKI.

Le Secrétaire Général :
Isi BLUM.

LA RÉPONSE DE M. RENÉ CASSIN

Paris, le 30 novembre 1959.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
A mon retour à Paris, je trouve votre lettre du 24 novembre 1959.

Je suis très touché de la motion de félicitations à mon adresse de votre Assemblée Générale, à l'occasion de mon élévation à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Je vous adresse mes bien sincères remerciements que je vous prie de transmettre à Messieurs les Membres de votre Comité.

A mon tour, je tiens à vous féliciter pour le 15^e anniversaire de votre Union à laquelle je souhaite prospérité.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments très distingués.

René CASSIN,
Président de l'Alliance
Israélite Universelle.

N'oubliez pas que la tombola de notre bail annuel nous fournit les fonds pour notre travail social. Offrez donc généreusement un lot pour cette tombola.